

Revue trimestrielle

Le JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

OCTOBRE/
NOVEMBRE/
DÉCEMBRE 2025
N° 297

15 euros

La guerre des âges n'aura pas lieu !

ENQUÊTE

Y a-t-il un médecin
pour sauver la santé ?

COUPS DE CŒUR

En Martinique, « prendre
soin de ceux qui prennent
soin »





UN NOËL QUI CHANGE DEUX VIES !

OFFRIRUNPARRAINAGE.COM

Ouverture au monde, initiation à la solidarité, engagement dans la durée... **Parrainer**, c'est une belle aventure familiale !

Parrainer, c'est permettre à un enfant défavorisé en Asie du Sud-Est d'aller à l'école et ainsi de réaliser ses rêves !



ET SI C'ÉTAIT ÇA, LE PLUS BEAU DES CADEAUX ?

Conçu et imprimé par nos soins. Si vous lisez cet agenda, on vous propose le sponsor !
© Mémorielles - 04 78 00 00 00

SOMMAIRE

5 ÉDITO

L'optimisme de la volonté

Hector Pertuz/iStock



7-16 DOSSIER

La guerre des âges n'aura pas lieu !

Serge Guérin : « Le vrai risque, ce n'est pas le conflit d'âge mais l'aveuglement démographique »

Didier Lesueur : « Des approches de valorisation »

Restos du cœur



17-27 EN BREF

Société : Restos du cœur, enseignants, cancer, pauvreté

Économie : Sécurité sociale, PME, Ehpad, emploi

Écologie : Pacte vert européen, opinion publique, États-Unis, intelligence artificielle

olrat/iStock



28-33 SANS FARD

Pierre Méhaignerie : « Maire, la plus passionnante des missions »
Courrier des lecteurs

35-40 COUPS DE CŒUR

En Martinique, « prendre soin de ceux qui prennent soin »
« Les maisons des familles », des lieux d'accueil et de soutien pour et par les familles

Scukrov/iStock



41-48 ENQUÊTE

Y a-t-il un médecin pour soigner la santé ?

49-58 CAHIER DES RÉSEAUX

Quel Journal des acteurs sociaux en 2026 ?

ADMR : 80 ans de lutte contre la solitude

Uniopss : l'urgence d'une politique territoriale lisible sur le handicap

Axess : L'inquiétant transfert de compétences des ARS aux départements

Fnadea : Appel à ériger le vieillissement en priorité nationale

Mouvement des régions : « Ça ne tient plus ! » pourquoi les régions de quartier et de territoire sont indispensables

Le JAS au cœur de l'Outil en main

AMRF : Enfin un statut de l' élu !

Crédit de couverture : curtoicrto/iStock

- Vous souhaitez vous appuyer davantage sur le parrainage dans votre pratique ?
- Vous-mêmes souhaitez devenir parrain ou marraine ?
- Vous avez découvert Maël et Jason aux Assises de la Protection de l'Enfance et souhaitez en savoir plus ?
- Vous avez simplement envie de vous plonger dans un récit qui donne de l'espoir ?

Cet ouvrage est pour vous.



15 €

ISBN 979-10-978742

En vente directe sur
Amazon.com

En format papier ou e-book

Ou auprès de l'éditeur
Pénélope Editions (SARL L'Action
Sociale) notamment pour les
commandes professionnelles et
groupées. Commande via :
penelope.editions@lejas.com
Le paiement devra être effectué
par virement.

La publication étant effectuée à
compte d'auteur, elle ne dispose
pas d'un accès direct aux circuits
de distribution des librairies.
Les produits de la vente
iront au filleul.

- vous y trouverez des informations précieuses pour mieux comprendre en quoi consiste le parrainage, comment s'y prendre pour le mettre en place, ce qu'il produit chez les personnes concernées...
- le tout à partir d'une expérience vécue, illustrée d'une multitude d'exemples du quotidien
- avec une bonne dose de tendresse, de drôlerie et d'optimisme

Le JAS

11 bis, rue de la Planche - 75007 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Jean-Louis Sanchez

Ont collaboré à ce numéro :
José-Marie Latour, Olivier Van Caemerbèke,
Jérémie Sieffert et Antonin Amado

Conseil d'orientation :
Thierry d'Aboville, directeur général
de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ;
Maryste De Wever, directrice de la communication
de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général
de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur
de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**,
directrice du Cedis (association d'insertion
professionnelle) ; **David Passeron**, responsable
de la communication du RENESS ;
Marie-Christine Paviet, consultante ;
Jean-Claude Placiard, consultant ;
Jean-Marie Poujol, administrateur de NEXEM ;
Jean-Paul Raymond, consultant ;
Jacky Richard, délégué général du Pacte Civique ;
Jean-Pierre Riso, président de la FNADEPA ;
Marie-Christine Sarre, consultante ;
Cédric Szabo, directeur général de l'AMRF.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :
Jean-Louis Sanchez

Directrice déléguée :
Karine Senghor

Annonces classées :
Tél. : 01 53 10 24 10

Abonnements :
Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : maria.lillo@lejas.com
Adresse : 11 bis, rue de la Planche,
75007 Paris
Tarifs : 1 an/4 numéros
Abonnement :
France : 50 euros - Étranger : 75 euros
Vente au numéro : 15 euros

Le **Journal des acteurs sociaux** est édité par
l'Action sociale, SARL au capital de
91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346

Siège social : 11 bis, rue de la Planche,
75007 Paris

Numéro de commission paritaire : 1228 T 85246
Trimestriel - Dépôt légal : décembre 2025

ISSN : 2275-4709

PAO : Journal des acteurs sociaux
Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

L'optimisme de la volonté

C'est malheureusement évident : le nouvel an s'ouvre avec de sombres incertitudes sur l'avenir. C'est alors dans ces moments vacillants que surgit la question la plus simple et la plus exigeante : est-ce que nous pouvons encore espérer un monde meilleur ? Pour répondre, une boussole peut peut-être nous aider : celle du talentueux intellectuel italien qu'était Gramsci. Alors qu'il était derrière les barreaux en raison de ses idées révolutionnaires, il affirmait avec passion : « *Le pessimisme de l'intelligence ne doit pas l'emporter sur l'optimisme de la volonté.* »

Gramsci ne prônait pas l'aveuglement. Il rappelait seulement que la lucidité ne doit pas se transformer en renoncement. Cette recommandation est plus que jamais précieuse. Même si notre époque semble n'être qu'une longue suite d'alertes rouges, nous devons continuer à promouvoir le souhaitable et chercher le possible. Et c'est particulièrement nécessaire pour la sauvegarde de l'environnement.

L'exemple récent de la COP30, dont le bilan a laissé un goût amer, pourrait suffire à décourager. On y a vu encore une fois les résistances, les forces obscures d'un monde qui peine à changer. Et pourtant... au même moment, presque silencieusement, quelque chose de décisif se produit : l'énergie solaire est en train de prendre le dessus dans des pays immenses comme la Chine, au point de rebattre les cartes plus vite qu'on ne le croit.

Tandis que les géants du fossile s'accrochent à leurs rentes, des mégatonnes de panneaux transforment déjà le paysage énergétique. Non pas en théorie, mais dans les faits, dans la réalité brute. Une réalité qui avance même si elle dérange. Une réalité qui dit ceci : la transition peut gagner. Elle est déjà en train de submerger certains secteurs comme les transports ou le chauffage.

Alors oui, gardons le pessimisme de la raison : il est indispensable pour mesurer l'ampleur du défi. Mais n'éteignons jamais l'optimisme de la volonté, cette force têtue qui pousse l'humanité à inventer, réparer, protéger, transmettre. Pour notre génération, ce n'est pas seulement un état d'esprit. C'est un devoir. ■



DOSSIER

P.8 La guerre des âges n'aura pas lieu !

P.13 Serge Guérin : « Le vrai risque, ce n'est pas le conflit d'âge mais l'aveuglement démographique »

P.15 Didier Lesueur :
« Bâtir un autre regard »

La guerre des âges n'aura pas lieu !

Pendant longtemps, la France a vécu sur l'idée rassurante d'un pacte implicite entre générations. Les jeunes pouvaient entrevoir l'avenir avec sérénité, et les plus âgés pouvaient bénéficier, sans état d'âme, d'une retraite bien méritée.

Mais le monde a changé. Après les Trente Glorieuses, l'avenir s'est considérablement assombri. Les crises se succèdent, entraînant un sentiment de mal-être et un repli sur soi.

Les fractures s'aggravent entre les territoires, entre les cultures et dorénavant les jeunes découvrent l'ampleur des défis à relever pour préserver leur mode de vie.

Il serait pourtant désespérant d'en conclure qu'une guerre des âges se dessine. Ce serait le signe flagrant d'un suicide civilisationnel. Il faut donc agir vite.

Mais pour réinsérer la confiance le remède ne peut pas être seulement financier et normatif. Pour retrouver les conditions d'un avenir partagé, il nous faut reconnaître que la question est d'ordre culturel et anthropologique. Et donc agir, collectivement, pour bâtir de nouveaux équilibres et de nouveaux regards.

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

La petite musique revient sans prévenir, avec l'opiniâtreté d'un refrain entêtant que l'on peine à se sortir de la tête : le fossé générationnel ne cesserait de s'agrandir. Depuis cinq ans, depuis ce triste mois de mars 2020 où, sidérée, la France entière s'est brutalement immobilisée, l'idée s'est installée : les âges s'opposeraient, presque naturellement.

À l'époque, l'impératif consistait à protéger les plus vulnérables d'un virus encore méconnu. Les discours officiels avaient, quant à eux, embarqué les plus de 60 ans dans une catégorie de « fragiles » absolument homogène, presque caricaturale, bien plus souvent citée que les personnes touchées par des comorbidités (surpoids, hypertension ou diabète).

Passé ce moment suspendu, le pays s'est retrouvé absorbé par un autre choc : le débat sur les retraites. Qui portera l'édifice du système par répartition, hérité de l'après-guerre ? La question s'impose avec plus d'insistance à mesure que les données de l'Insee s'accumulent. Notre pays vieillit comme jamais.

En quatre décennies, la place des plus de 65 ans a doublé, passant d'un dixième de la population à un cinquième l'an dernier. Le mouvement s'accélère à un rythme inédit : d'ici à 2030 – autrement dit demain matin –, le nombre de seniors dépassera celui des enfants. Et donc l'équilibre entre actifs et retraités continue de s'éroder : au début des années 2000, il y avait encore près de deux actifs pour un retraité. On s'approche désormais d'une quasi-égalité qui inquiète autant qu'elle interroge.

Des deux côtés, le mal vivre

En sus de ces données démographiques, d'autres sources de conflit s'amplifient. Les jeunes ont le sentiment d'avoir hérité d'un monde abîmé : une planète dégradée, une économie fragilisée, un climat politique troublé, des guerres qui resurgissent.

Et une triste réalité s'impose : le travail ne paie plus. Les revenus stagnent depuis une quinzaine d'années. Les crises successives, celle des dettes souveraines puis du Covid, ont agi comme de puissants freins pour gripper l'ascenseur social. Résultat ? L'emploi ne garantit plus une progression du niveau de vie. Dans les années 1970, on pouvait espérer multiplier ses ressources par deux en une quinzaine d'années.

Le fait que l'activité ne permette plus une progression de revenu constitue une brèche dans le contrat social, une brèche qui s'élargit lentement, fibre après fibre. Et ce dans un pays où les retraités bénéficient d'un niveau de protection remarquable : un âge réel de sortie du travail parmi les plus bas d'Europe, une prise en charge sanitaire généreuse, et un filet social qui limite la pauvreté à un niveau historiquement réduit dans cette classe d'âge (9 %). À titre de comparaison, la moitié des personnes pauvres a moins de 30 ans.

Deuxième sujet brûlant pour les trentenaires et les quadragénaires : le logement. Le coût de la pierre poursuit son envol, en particulier dans les grandes villes, tandis que les rémunérations, elles, stagnent. Conséquence logique : accéder à un toit, même en location, relève du casse-tête. Moins de revenus, moins d'espace, moins de projection possible. Et lorsqu'il manque

une chambre, les jeunes couples finissent par renoncer à agrandir la famille. Une décision certes intime, mais sous contrainte économique permanente.

À cela s'ajoute un autre renversement silencieux : l'héritage survient tard, beaucoup trop tard pour servir de tremplin. On hérite aujourd'hui aux alentours de la soixantaine. Au lendemain de la Libération, c'était autour de 30 à 35 ans.

De leur côté, les aînés vivent plus longtemps, souvent en bonne santé, mais avec la crainte silencieuse d'être abandonnés, ou de devenir un poids dans une société où les équilibres démographiques ne jouent plus en leur faveur. Ils voient le monde changer si vite qu'ils ne savent plus très bien quelle place ils occupent dans cette transformation.

Ils s'inquiètent pour leur niveau de vie. Ces quinze dernières années, les retraités disposaient en moyenne d'un revenu supérieur à celui des actifs. La situation tend à s'inverser. Et la pente risque de s'accroître dans les années à venir, avec moins d'actifs, plus de retraités, et un risque croissant de dévalorisation des pensions.

En outre, ils avancent avec leurs propres contraintes : aider des enfants qui peinent à se lancer dans la vie tout en accompagnant des parents très dépendants. La double-solidarité est un impératif exigeant.

Chaque génération a donc des difficultés à entrevoir un avenir serein, ce qui peut les réunir. Mais il n'empêche que tout doit être fait pour atténuer les sources de tensions et ainsi renforcer le vivre-ensemble.

La sauvegarde du modèle social : une priorité

D'abord, il devient urgent de repenser le financement de notre modèle social. Il s'agit d'assurer la dignité de nos aînés, bien sûr, mais sans fragiliser le quotidien des actifs, ce qui leur permettrait, par ailleurs, d'être encouragés à avoir davantage d'enfants. La natalité s'effondre désormais à un niveau qui n'assure plus le renouvellement des générations : 1,6 enfant par femme en 2024 contre les 2,1 nécessaires.

Dans ces améliorations, la décision politique a un rôle central. Avec ce paradoxe : les plus de 50 ans sont désormais majoritaires dans le corps électoral, et se déplacent bien plus massivement aux bureaux de vote. C'est donc à eux qu'il reviendra de valider – ou de rejeter – les ajustements nécessaires à la préservation de ce que le Conseil national de la Résistance a légué, sans hypothéquer le futur des plus jeunes.

Pour y parvenir, il apparaît indispensable de repenser rapidement notre modèle de société, comme lors de la crise du Covid. Cela passe par la revalorisation du rôle des seniors dans l'économie. Car la France est un des pays les plus impactés par la dévalorisation de l'expérience des aînés.

Mener une politique d'emploi des seniors en favorisant réellement le cumul emploi-retraite ne saurait nuire en la matière. Cela permettrait de rejoindre les autres pays d'Europe (voir encadré p. 16). Or, ces dernières années, c'est le contraire que l'on a fait.

Parallèlement, il faudra revoir le système actuel des retraites en mettant fin à l'obsession de l'âge légal, devenu à la fois un totem et un chiffon rouge tant pour la classe politique que pour les syndicats. Ceci permettra de mettre enfin l'accent exclusivement sur le temps de contribution réel, et accorder des aménagements aux métiers pénibles – auxiliaires de vie, ouvriers du BTP, travailleurs exposés à des substances toxiques... Sans doute faudra-t-il mettre en place une redistribution intragénérationnelle où les retraités aisés contribueraient au soutien de ceux qui peinent.

Le financement des pensions sans oblitération des besoins et des aspirations de la jeunesse obligera aussi à se pencher sur les 9 000 milliards d'euros de patrimoine que la génération des Trente Glorieuses léguera à ses héritiers au cours des quinze prochaines années. La fiscalité sur la transmission – un vieux tabou français – peut contribuer à l'explosion des inégalités ou à l'instauration d'une nouvelle forme de partage.

Une manne qui, utilisée pour le bien commun, permettrait de financer notre modèle social et de réduire les déficits et le coût du travail. Mécaniquement, la puissance publique récupérerait des marges de manœuvre suffisantes pour investir sur les changements de long terme tels que l'adaptation au changement climatique, les nouveaux défis du monde du travail ou encore le redressement de l'Éducation nationale.

Ce qui se joue n'a rien d'un duel entre jeunes et vieux, encore moins d'une guerre des âges. La situation actuelle, inédite, nous renvoie à nos décisions collectives. Et nous interroge : quelle société voulons-nous ?

Les valeurs de notre République sociale, où trône toujours un État-providence puissant, sont ici d'un grand secours : solidarité, redistribution, investissement dans l'avenir. Au fond, rien d'exotique. Juste l'idée que le pays ne gagnera rien à opposer ses enfants à ses parents. Et qu'il gagnera beaucoup à renforcer ce qui les unit, notamment sur le plan éthique.

Une autre vision de l'âge est possible

Cette volonté de tout reprendre à la base commence par la relecture de notre regard sur l'âge. Car comme le dit avec passion Laure Adler, journaliste et écrivain, notre société est « réactionnaire, violente et méprisante envers ses vieux ». Avec le souci d'explicitier son propos en précisant que « cette société stigmatise la vieillesse, l'associe à la déchéance et la condamne au rebus ».

Certes la solidarité envers les aînés se manifeste constamment à travers toutes les mesures prises pour les protéger, que ce soit avec la Sécurité sociale ou l'action des départements. La France s'inscrit ainsi parmi les trois premières nations les plus solidaires envers leurs aînés (der-

rière l'Allemagne et le Danemark). Mais, cette solidarité juridique s'est exprimée sous une forme de condescendance brutale allant jusqu'à confondre protection et enfermement. Puisqu'il a même été envisagé pendant la crise sanitaire de confiner durablement les personnes âgées.

Nous avons notamment fait d'une barrière administrative – l'âge de la retraite – une barrière des âges, et une véritable frontière culturelle entre actifs et inactifs. Mais surtout, rien n'est plus paradoxal que de parler de soutien aux personnes âgées à propos de personnes qui, dans leur grande majorité, n'en ont guère besoin. C'est au contraire de soutien par les personnes âgées qu'on devrait parler, en sachant que leur vécu et leurs connaissances pourraient être bien mieux exploités.

Dans une société vieillissante, il serait même dangereux de persévérer dans des schémas archaïques. On devrait commencer par ne plus utiliser le terme de « retraité », qui fait nécessairement référence à l'idée de relégation et d'improductivité. En Espagne, par exemple, on utilise un

terme autrement plus positif, celui de « jubilado », qui fait référence à l'allégresse.

De même, il faudrait mettre fin à tout ce qui enferme les personnes dans une classe d'âge, comme par exemple les clubs du troisième âge. Plus globalement, l'intergénérationnel doit cesser d'être seulement un terrain de « bonnes actions », à l'image de ce qui ressort souvent de l'expérience québécoise « villes amies des aînés ». Il doit devenir le principal axe structurant du projet politique des collectivités, institutions et associations concernées. Comme une ambition, une éthique à intégrer dans la plupart des politiques publiques menées sur le territoire.

À chaque senior son rôle éducatif

Les politiques éducatives sont bien entendu concernées au premier chef. On pourrait, par la mobilisation des personnes âgées, accroître bien davantage dans les communes l'offre périscolaire si précieuse pour la socialisation des enfants. Pour y parvenir, la création de clubs intergénérationnels dans les écoles, axés sur la mémoire des quartiers, des

La France est un des pays les plus impactés par la dévalorisation de l'expérience des aînés.

Les chiffres clés du mur démographique français

42 ans : âge médian de la population française en 2024. Il était de 36 ans en 1980.

1,68 enfant par femme : taux de fécondité en 2023, plus bas niveau depuis 1945. Le seuil de renouvellement est de 2,1.

21 % : part des 65 ans et plus en 2024. C'était 10 % en 1980.

28 % : part projetée des 65 ans et plus en 2040.

2030 : date estimée où les plus de 65 ans deviendront plus nombreux que les moins de 20 ans.

1,3 : nombre d'actifs pour un retraité en 2024 contre 1,7 en 2000.

1,1 : ratio actifs/retraités projeté pour 2040.

- 82 000 : solde naturel de la France en 2023 (naissances moins décès), le plus bas jamais enregistré.

678 000 naissances en 2023 : niveau historiquement le plus bas depuis 1945.

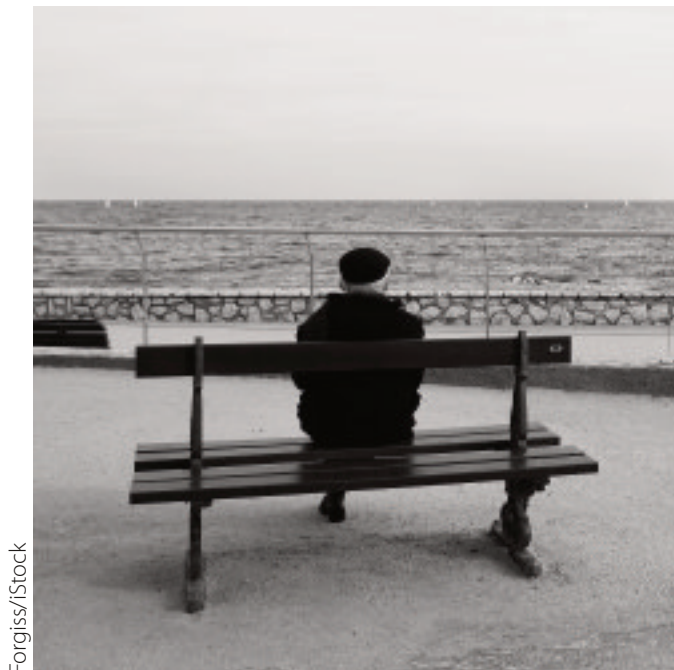
10,1 millions : nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus aujourd'hui.

4,3 millions : augmentation prévue des 75 ans et plus d'ici à 2040.

2,5 millions : nombre de personnes dépendantes à l'horizon 2050, contre 1,3 million actuellement.

12 % : hausse prévue des dépenses de santé liées au vieillissement d'ici à 2035.

60 % : part de la dépense publique qui sera due au vieillissement d'ici à 2040.



Forgiss/Stock

métiers, des idées, pourrait être envisagée comme un objectif majeur au sein du projet municipal.

Ce serait l'occasion de s'inspirer, partout en France, d'expériences comme celle de « L'Outil en main », association qui organise dans de nombreuses villes le transfert de savoirs entre des artisans bénévoles et de jeunes enfants. Ou encore de l'expérience de « Lire et faire lire », qui mobilise 18 000 bénévoles de plus de cinquante ans pour faire partager leur goût de la lecture à près de 500 000 enfants. De même, les systèmes de parrainage dans le domaine de la protection de l'enfance pourraient être considérablement développés (1).

Il y a aujourd'hui 300 000 enfants protégés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dont un grand nombre ne perçoivent le monde des adultes qu'à travers des familles déstabilisées et un ou des aidant(s) salarié(s). Ne serait-il pas utile de solliciter plus souvent le concours d'un référent bénévole qui, grâce à son expérience de vie, apporterait une contribution enrichissante et non stigmatisante au projet éducatif proposé à la famille ? Sans omettre que sa seule présence aurait l'avantage de montrer la persistance de l'altruisme dans un monde désabusé.

Et n'est-il pas temps de reconnaître, dans des domaines comme l'insertion, l'influence bénéfique qu'apporte la présence de seniors auprès des jeunes pour leur permettre de mieux préparer leur entrée dans la vie active (orientation, recherche d'emploi, identification des réseaux...) (2) ? Pourtant, le tutorat reste une exception dans la réponse institutionnelle (France Travail, missions locales...), alors qu'il permet au jeune d'être mieux orienté, au professionnel de l'emploi d'être moins isolé, au bénévole d'être mieux considéré. C'est ainsi que l'on favorisera un autre regard sur la vieillesse, enfin perçue comme une richesse et non plus une faiblesse, dans un monde qui requiert la mobilisation et le partage de toutes les compétences, de toutes les expériences.

Pour un pacte intergénérationnel du vivre-ensemble

Cette révolution culturelle pourrait passer pour utopique si elle n'avait déjà été expérimentée dans d'autres pays, et tout particulièrement au Québec. Dès 2012, le gouvernement a mis en œuvre une politique publique appelée « Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté », qui définit des priorités comme la participation des aînés à la vie sociale et à l'économie. Et en 2024, la province adopte un nouveau plan d'action gouvernemen-

tal sur cinq ans, « La fierté de vieillir », qui consolide cette vision autour d'un principe défini concrètement : la reconnaissance des personnes âgées comme contributrices à la société, et non plus seulement comme bénéficiaires de services.

Plusieurs éléments en font un laboratoire intéressant : des politiques publiques qui affirment clairement la valeur sociale des aînés ; des programmes de soutien à des projets locaux (culture, mobilité, numérique, prévention, habitat) portés par les organismes communautaires ; une réflexion

poussée sur les milieux de vie : le quartier, l'immeuble, le village comme écosystème où se jouent l'accessibilité, la sécurité, le lien intergénérationnel.

Le message implicite est puissant : on ne « gère » pas le vieillissement à coups de dispositifs techniques, on orga-

nise une société de la longévité, où l'environnement social, urbain, culturel est pensé pour permettre à chacun de poursuivre sa vie relationnelle jusqu'au bout.

Au fond, l'apport de la stratégie québécoise est de montrer que le vieillissement peut être un levier de transformation économique et d'innovation. C'est travailler à un pacte de la longévité : un accord implicite entre générations, entreprises, collectivités et monde associatif pour faire du vieillissement non plus un fardeau à supporter, mais un projet commun à construire. C'est probablement là que se joue, pour nos sociétés, la véritable révolution du « buen-vivir ». ■

(1) Voir www.loutilenmain.asso.fr et www.lireetfairelire.org, et sur les enfants en difficulté les expériences de l'association Parrains par mille sur www.parrainsparmille.org, ainsi que les travaux engagés par l'Union nationale des acteurs du parrainage de proximité (Unapp) sur www.unapp.net.

(2) Les résultats obtenus par des associations comme Solidarités nouvelles face au chômage sont, de ce point de vue, particulièrement significatifs : www.snc.asso.fr.

Serge Guérin



« Le vrai risque, ce n'est pas le conflit d'âge mais l'aveuglement démographique »

Pour le sociologue Serge Guérin, l'idée d'un conflit entre jeunes et vieux relève davantage d'un fantasme que du réel. Pourtant, l'absence d'outils pour mesurer les liens intergénérationnels et l'incapacité à réformer les retraites fragilisent un pacte social déjà sous tension.

PAR ANTONIN AMADO

En 2017, vous aviez coécrit *La guerre des générations aura-t-elle lieu ?* (1). Vous aviez conclu par la négative. Huit ans plus tard, votre diagnostic est-il toujours le même ?

Serge Guérin : Oui, à quelques nuances près. Je pense tout particulièrement au débat sur les retraites, qui entraîne un questionnement global sur le financement de notre protection sociale. Ce qui peut induire à la marge des tensions. Mais je ne pense pas que celles-ci s'aggraveront durablement. J'en veux pour preuve que, dans un pays comme le nôtre, qui adore se trouver des boucs émissaires, le message de François Bayrou, qui incriminait les « boomers » sur beaucoup de nos difficultés actuelles,

économiques et environnementales en particulier, n'a eu aucun écho. « Famille, je vous hais », le fameux slogan soixante-huitard, paraît appartenir au passé. Dans un contexte de dégradation globale, et plus particulièrement économique, la famille apparaît aujourd'hui comme un refuge, un repère. Plus la sensation de crise augmente, plus les liens de la cellule familiale proche se resserrent. Un phénomène qui est renforcé par l'augmentation du nombre de gens qui vivent seuls. Un parent isolé peut s'appuyer sur ses enfants. L'inverse est tout aussi vrai.

Le débat sur les retraites, qui occupe une large place de notre vie politique depuis deux ans, peut-il creuser le fossé entre les actifs et les retraités ?

S. G. : À force de refuser d'agir sur les retraites, et je pense plus particulièrement à la gauche dans le cas présent, nous allons finir par casser le système par répartition. Refuser de regarder en face la réalité démographique, c'est délirant. Si ce système disparaît, c'est un puissant lien générationnel qui se brise puisque ce sont aujourd'hui les actifs qui financent la pension des retraités. Si on met en place un système par capitalisation, on fabrique du « chacun pour soi ». On joue avec le feu en refusant d'agir en responsabilité sur ce sujet. Je refuse aussi cette fausse alternative qui consiste à dire qu'il faut uniquement augmenter la durée de cotisation ou seulement baisser le niveau des pensions. Les deux pistes sont à explorer, de la manière la plus juste possible. Nous devons être capables de travailler de manière effective plus longtemps qu'en 1981. Ce n'est pour l'instant pas le cas.

Le dialogue intergénérationnel est-il correctement organisé ?

S. G. : Ce dialogue est inexistant. D'abord parce qu'il n'existe pas d'associations réellement représentatives de nos 16 millions de retraités, contrairement à d'autres pays comme les États-Unis. Les syndicats étudiants ne repré-

sentent de leur côté qu'eux-mêmes et n'ont absolument pas le réflexe de dialoguer avec leurs aînés.

Ce dialogue existe dans le monde associatif, mais sur des passions ou des causes communes. Par exemple le sport, la défense de l'environnement ou le patrimoine. Mais l'articulation sociale des générations n'est que très rarement, en tant que telle, l'objet d'échanges entre jeunes et vieux. Ce dialogue existe un peu dans certaines villes qui mettent en place des parlements de jeunes, qui échangent

ensuite avec d'autres acteurs de la commune. Mais cela reste relativement marginal.

Et en même temps, comment s'en étonner lorsque vous avez d'un côté le ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'autre des ministères dédiés aux « vieux » et à la Santé ? Cette segmentation m'a toujours paru absurde. On pourrait imaginer, a minima, une délégation interministérielle sur les liens intergénérationnels.

Quels sont les outils dont on dispose pour mesurer ce dialogue entre les « jeunes » et les « vieux » ?

S. G. : À ma connaissance, il n'existe ni observatoire, ni indicateur, ni grande étude de référence permettant de

« Il est difficile d'objectiver le vivre-ensemble des générations »

mettre en lumière la nature et la qualité de ce dialogue intergénérationnel. En 2012, alors que François Hollande venait d'être élu, j'avais proposé à Michèle Delaunay, alors ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie, de mettre en place un institut permettant de mieux percevoir ce qui se joue entre les générations. J'avais aussi proposé la création d'un service civique des seniors dédié aux jeunes. J'avais réitéré cette proposition sous les présidences Sarkozy et Macron, sans davantage de succès. Résultat : il est difficile d'objectiver le vivre-ensemble de ces générations. C'est d'autant plus dommage que socialiser, continuer d'avoir une activité physique et intellectuelle – de travailler, en somme – permet de vivre en bonne santé plus longtemps.

Existe-t-il un schisme sur la question environnementale ? Pour le dire autrement, les jeunes reprochent-ils aux vieux de leur laisser une planète de moins en moins vivable ?

S. G. : Non. Pas vraiment. Il existe une petite catégorie de trentenaires urbains et issus de milieux favorisés qui forment ce type de reproches. Ils oublient souvent que ce sont leurs parents qui leur ont payé leur premier billet d'avion ou leur première voiture. Mais le discours « OK boomers », qui est à la fois un mépris de classe et d'âge, est

très globalement minoritaire. Dans les campagnes, ces discours sont perçus comme des leçons de morale. Des lieux où les jeunes vivent un peu de la même manière que leurs parents et leurs grands-parents.

Sur le fond, la question climatique est plus une question sociale que générationnelle. C'est d'ailleurs le thème de mon dernier livre (2). Il est plus facile de défendre des convictions écologistes lorsqu'on en a les moyens. Je mets aussi en exergue le fait que les jeunes, qui sont parfaitement informés de la situation, devraient avoir des comportements beaucoup plus sobres. Ils portent une partie de cette responsabilité, en particulier dans leur façon de consommer ou de se déplacer. Mais une partie seulement, car le mode de vie de leurs parents mais surtout de leurs grands-parents était bien plus soutenable. Il ne faut surtout pas oublier une chose : nous sommes tous dans le même bateau et nous ne disposons pas du luxe de nous opposer les uns aux autres sur cette question. ■

(1) *La guerre des générations aura-t-elle lieu ?*, Serge Guérin et Pierre-Henri Tavoillot, Calmann-Lévy.

(2) *Et si les vieux aussi sauvaient la planète ?*, Serge Guérin, Michalon.

Quand les territoires et les entreprises réinventent la place des aînés

Alors que le débat public reste centré sur la dépendance et les coûts du vieillissement, plusieurs communes et entreprises ont pris un tout autre chemin : faire des seniors des acteurs plutôt que des assistés. Leurs initiatives montrent qu'une société de la longévité se construit moins avec des dispositifs techniques qu'avec un changement de regard.

À Vannes, le Conseil des aînés n'est pas une instance symbolique, c'est une force de proposition qui produit des résultats concrets, comme l'installation de bancs, de bibliothèques de rue et la promotion du bénévolat chez les seniors. Ici, les aînés ne sont pas des bénéficiaires mais des faiseurs de ville, impliqués dans l'amélioration du quotidien de tous. Aux Ulis, la municipalité a fait de l'intergénérationnel un axe central. Le Conseil des aînés, créé il y a plus de

quinze ans, travaille sur l'animation de la vie locale, le lien social et la participation citoyenne. Le message est clair : la meilleure protection contre l'isolement, c'est l'utilité sociale.

Le secteur privé, souvent accusé de pousser les seniors vers la sortie, propose lui aussi des innovations qui méritent d'être mises en lumière. L'un des dispositifs les plus emblématiques est celui de Lidl, qui permet aux salariés à deux ans de la retraite de s'absenter deux jours par mois pour réaliser des missions de mécénat de compétences, notamment aux Restos du Cœur. AXA a même créé un pacte de fin de carrière : mécénat de compétences de longue durée, retraite progressive, accompagnement personnalisé, mentoring. Et les résultats de ces initiatives montrent tout l'intérêt de libérer l'énergie sociale des aînés.



« Bâtir un autre regard »

Didier Lesueur, ex-délégué général de l'Observatoire de la décentralisation et de l'action sociale, a soutenu des élus municipaux soucieux de changer le regard sur le vieillissement. Il a accepté de partager son expérience.



Didier Lesueur

Vous avez suivi lorsque vous étiez délégué général de l'Odas des expériences d'accompagnement d'élus locaux soucieux de changer le regard sur le vieillissement. Quelles leçons en tirer ?

Didier Lesueur : C'est sous la forme de recherches-actions que ces accompagnements ont été conduits. En deux temps : d'abord avec quatre communes avant la pandémie du Covid, puis avec cinq autres peu avant la liquidation judiciaire de l'Odas. Si des élus municipaux sont sensibles à la nécessité de changer le regard sur le vieillissement, il reste à la communiquer avec l'ensemble de l'équipe municipale. C'est donc une vision partagée qu'il s'agit de construire, et de traduire ensuite concrètement dans l'action. Et cela demande du courage et de l'audace, car elle implique d'abandonner les traditionnelles actions « occupationnelles », souvent condescendantes et teintées du souci « d'aider » les retraités. Or, avec l'allongement inédit de l'espérance de vie, il est devenu indispensable de changer de manière de faire et de différencier les approches.

Quelles seraient les priorités à soutenir pour réussir une politique municipale de soutien au vivre ensemble ?

D. L. : De longue date, l'Odas avait mesuré que la relation avec les personnes âgées devait moins se conduire par de l'aide, à l'exception des personnes dépendantes, que par des approches de valorisation, génératrices de reconnaissance et d'utilité sociale. Les personnes âgées sont disponibles et peuvent répondre à bien des besoins que la puissance publique ne pourra jamais financer, notamment dans l'accompagnement des plus jeunes en soutien des parents, mais aussi dans la mise en valeur de la transmission de parcours de vie, d'histoires... voire un rôle actif dans les services publics aux côtés des professionnels. Et pour faciliter cet objectif, il est indispensable de mettre fin à des approches exclusivement par public.

Ce profond changement de pratique ne peut s'envisager sans encourager des ressorts plus collectifs, avec par exemple des initiatives comme « la Journée citoyenne » afin de mettre un frein à la prégnance de l'individualisme et favoriser l'attention à l'autre et les solidarités de proximité. Mais cela ne sera possible qu'en s'appuyant sur les personnes concernées et en adoptant des organigrammes politiques qui privilégient la transversalité sur les silos par tranches d'âge : jeunes, familles, personnes âgées ! ■

Un retard français massif sur l'emploi des seniors

Alors que la plupart des pays européens prolongent fortement la vie professionnelle, la France reste en net retrait pour l'emploi des plus de 60 ans. À âge comparable, la moyenne des pays de l'OCDE pour les 60-64 ans tourne autour de 55,9 %, soit plus de 13 points au-dessus de la France. Certains pays vont beaucoup plus loin : l'Islande dépasse les 77 % pour cette tranche d'âge. Dans le Nord et le cœur de l'Europe (Suède, Danemark, Allemagne, Pays-Bas), les taux d'emploi des 60-64 ans dépassent régulièrement

les 60 à 68 %, quand la France reste autour de 40 %. Si l'on remonte un peu plus tôt dans le cycle de vie, le contraste demeure. En 2024, le taux d'emploi des 55-64 ans est d'environ 60,4 % en France, alors qu'il dépasse 73 % aux Pays-Bas et avoisine ou dépasse 75 % au Danemark et en Allemagne. L'Union européenne, elle, se situe en moyenne autour de 64,5 % pour cette tranche d'âge. Autrement dit, sur dix personnes de 55-64 ans, près de sept travaillent encore dans beaucoup de pays européens, contre seulement six en France.

EN BREF

P. 18 Société : Restos du cœur, enseignants, cancers, pauvreté

P. 20 Économie : Sécurité sociale, PME, Ehpad, IA

P. 22 Écologie : Pacte vert, opinion publique, Trump, énergie

P. 24 International : Espagne, Irlande, Danemark, Royaume-Uni, Algérie, Syrie

LES RESTOS DU CŒUR

Quarante ans de fraternité en partage



Restos du cœur

C'est le 21 décembre 1985, dans un modeste entrepôt de la rue du Montparnasse, à Paris, que s'ouvrait le premier Resto du Cœur. L'idée, lancée par Coluche dans un appel radiophonique resté célèbre, tenait du coup de génie autant que du cri du cœur : « On compte sur vous ! » Quarante ans plus tard, cette initiative improvisée s'est muée en un pilier de la solidarité française, symbole d'un engagement citoyen à grande échelle.

Les chiffres donnent le vertige : en 2023-2024, 163 millions de repas ont été distribués à 1,3 million de personnes, soit vingt fois plus qu'en 1985. Ce qui, au départ, n'était qu'une

aide d'urgence pour passer un hiver, est devenu un réseau structuré de plus de 70 000 bénévoles présents dans toutes les régions, mobilisés autour de l'idée que la dignité ne se mendie pas, elle se protège. Car les Restos du Cœur ne se limitent plus à l'aide alimentaire : ils accompagnent aujourd'hui vers le logement, l'emploi, la santé et la culture, avec cette conviction simple que la fraternité n'a de sens que si elle permet de se relever.

Mais en ce 40^e anniversaire, l'émotion se mêle à l'inquiétude. Le mouvement traverse une crise silencieuse. La hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie a accru les besoins de façon exponentielle, tandis que les ressources, elles, stagnent. En septembre dernier, les Restos ont tiré la sonnette d'alarme : sans soutien accru de l'État et des mécènes, certaines antennes ont déjà dû réduire leur distribution.

À cela s'ajoute une autre difficulté : le renouvellement des bénévoles. Les pionniers des années 1980 vieillissent, et la relève n'est pas toujours assurée. La vie associative, longtemps portée par une énergie collective, se heurte désormais à un rythme de vie plus morcelé, à une société où l'individualisme gagne du terrain. Pourtant, la force des Restos tient justement à cette communauté humaine improbable : retraités, jeunes, chômeurs, salariés, tous unis dans une fraternité concrète.

Les enseignants français entre passion et désillusion

Une enquête internationale menée par le CDE dans le cadre du programme Thalys dresse un portrait contrasté du corps enseignant français. Elle met en lumière un attachement profond au métier, mais aussi un sentiment persistant de dévalorisation, d'isolement et de découragement face aux conditions d'exercice.

Près de 3 800 enseignants de collège et 2 300 professeurs des écoles ont été interrogés en France. Parmi eux, 79 % se disent satisfaits de leur travail, un taux remarquable si l'on considère les difficultés rencontrées au quotidien. Ce chiffre traduit avant tout la vocation et l'attachement des enseignants à la transmission du savoir et à la réussite de leurs élèves. Derrière les critiques et les frustrations, l'amour du métier demeure donc intact.

Mais cette satisfaction est loin de suffire à compenser un sentiment de déclassement croissant. Près de la moitié des

professeurs français estiment ne pas être valorisés par les parents ou les élèves, et 96 % considèrent que leur profession n'est pas reconnue à sa juste valeur par la société. Un chiffre vertigineux qui témoigne d'une fracture profonde entre les enseignants et l'opinion publique. L'image du professeur, jadis respecté et écouté, semble s'être effritée au fil des décennies.

Les enseignants dénoncent également une rémunération jugée insuffisante, largement inférieure à celle de leurs homologues européens. Beaucoup estiment qu'ils « paient leur engagement de leur confort de vie », et que l'investissement personnel que demande ce métier – préparations, corrections, accompagnement individualisé – n'est pas reconnu à sa juste mesure. Cette insatisfaction financière alimente un malaise professionnel grandissant et renforce la difficulté de recrutement dans le secteur.

CANCER

La France, championne mondiale de l'incidence mais aussi de la guérison



Roberto Jimenez/iStock

C'est une étude de très grande ampleur publiée le 25 septembre dans The Lancet qui jette une lumière paradoxale sur la situation sanitaire française. Menée dans le cadre du programme Global Burden of Disease, cette recherche compare, selon l'âge et le sexe, l'incidence du cancer dans 254 pays et territoires. Le

résultat a de quoi surprendre : la France arrive en tête mondiale, juste derrière Monaco, avec 389 cas pour 100 000 habitants, contre 491 pour la principauté. Autrement dit, notre pays compte proportionnellement plus de diagnostics de cancer qu'aucun autre.

Comment expliquer cette situation ? D'abord, par un facteur statistique : la France est l'un des pays où le dépistage est le plus systématique. On y diagnostique donc plus de cancers qu'ailleurs. Mais les chercheurs pointent également des causes comportementales et environnementales bien identifiées. Le tabac reste le premier facteur de risque. Responsable d'un cancer sur trois, il continue de toucher environ 25 % des adultes. La

consommation d'alcool, autre trait culturel marqué, fait de la France l'un des pays les plus concernés par les cancers des voies digestives et du foie. À cela s'ajoute une alimentation trop riche en viande transformée, une sédentarité croissante, et la pollution atmosphérique dans les grandes villes.

Fort heureusement, ce constat s'accompagne d'une autre information beaucoup plus positive : la France figure parmi les nations où l'on guérit le mieux du cancer. Les chercheurs soulignent en effet que le taux de survie à cinq ans y est parmi les plus élevés, grâce notamment à son système de santé, à la formation des praticiens et aux progrès thérapeutiques. Mais ce modèle est fragile : la pénurie d'oncologues, les déserts médicaux et la fatigue hospitalière menacent de réduire ces avantages dans les années à venir. D'où la nécessité de renforcer prioritairement les politiques de prévention.

PAUVRETÉ

Une nouvelle hausse

Après plusieurs années de relative stabilité, la pauvreté repart à la hausse en France. Selon les dernières données publiées pour l'année 2023, le taux de pauvreté est passé de 14,4 % à 15,4 % de la population globale en un an. Une augmentation d'un point, qui peut sembler minime en apparence, mais qui se traduit concrètement par 650 000 personnes supplémentaires vivant sous le seuil de pauvreté monétaire.

Ce seuil, rappelons-le, correspond à 60 % du revenu médian, soit 1 288 euros par mois pour une personne seule. Au total, ce sont près de 10 millions de Français qui vivent désormais avec moins que cette somme. Le constat est d'autant plus préoccupant que cette hausse ne touche pas tous les publics de la même manière.

Les familles monoparentales apparaissent comme les plus exposées : leur taux de pauvreté est passé de 31,4 % à 34,3 % en un an. Ces foyers, souvent constitués d'une mère seule avec enfants, cumulent les difficultés : emplois précaires, faibles



Yes/iStock

revenus, charges fixes importantes. Les enfants ne sont pas épargnés. Le taux de pauvreté des moins de 18 ans s'établit à 21,9 %, contre 21,4 % l'année précédente. Cela signifie qu'un enfant sur cinq grandit aujourd'hui dans un foyer pauvre.

Les travailleurs pauvres constituent également une part croissante de cette population. Malgré l'emploi, nombre de salariés en contrats courts, à temps partiel ou à faible rémunération ne parviennent pas à s'extraire de la pauvreté. D'ailleurs, les Restos du Cœur ou le Secours populaire nous alertent depuis longtemps sur une hausse du nombre de personnes actives parmi leurs bénéficiaires. Et l'année 2025 semble confirmer cette tendance.

SÉCU

Une dérive financière

L'alerte est sérieuse : selon les dernières projections, l'assurance maladie enregistre un déficit de 13,8 milliards d'euros en 2024, probablement 16 milliards en 2025, pour atteindre 19,4 milliards d'euros à l'horizon 2029. Des chiffres qui traduisent une spirale préoccupante pour un système conçu comme l'un des piliers de notre modèle social.

En 2019, avant la crise sanitaire, la Sécu affichait un équilibre presque retrouvé. Mais le Ségur de la santé, décidé à l'été 2020 dans le sillage du Covid-19, a rebattu les cartes. La revalorisation des rémunérations des soignants, essentielle pour reconnaître leur rôle et améliorer l'attractivité des métiers hospitaliers, pèse désormais près de 10 milliards d'euros par an sur les comptes de l'assurance maladie.

Or, cette nouvelle dépense s'inscrit dans un contexte défavorable : le vieillissement de la population et la chronicisation des pathologies. D'après la Caisse nationale d'Assurance Maladie (Cnam), 14,1 millions de personnes bénéficiaient du dispositif Affection Longue Durée en 2023, ils pourraient être 18

millions en 2035. Ces maladies chroniques (diabète, cancers, maladies cardiovasculaires, troubles respiratoires, etc.) mobilisent des soins réguliers, des traitements coûteux et des hospitalisations plus fréquentes. À cette évolution démographique s'ajoutent les progrès médicaux, souvent plus efficaces mais aussi plus onéreux.

L'assurance maladie se trouve donc dans une équation complexe : comment continuer à garantir un haut niveau de protection sociale tout en préservant la soutenabilité financière du système ? L'État, conscient de la gravité de la situation, évoque des réformes structurelles, notamment une meilleure prévention, un contrôle renforcé des dépenses de médicaments et une réorganisation de l'offre de soins. Mais beaucoup doutent que ces mesures suffisent à combler le gouffre.

Le défi à venir sera donc de refonder un pacte social équilibré, capable d'assurer la pérennité de notre système sans renoncer à son principe fondateur : soigner chacun selon ses besoins, grâce à la contribution de tous.

ARRÊTS MALADIE

Les PME inquiètes

Le 10 septembre dernier, la Cour de cassation a tranché une question longtemps débattue : un salarié placé en arrêt maladie pendant ses congés payés a désormais droit au report de ceux-ci. Autrement dit, si la maladie survient pendant la période de repos, les jours de congés non pris devront être restitués au salarié à une date ultérieure. Cette décision s'inscrit dans une jurisprudence déjà amorcée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Il s'agit donc seulement d'une harmonisation de la réglementation française vis-à-vis de la réglementation européenne.

Mais cette décision suscite de nombreuses réactions des employeurs, qui dénoncent une organisation du travail plus difficile et un renchérissement du coût du travail, alors que le droit du travail français est considéré, dans son ensemble, comme l'un des systèmes européens les plus favorables aux salariés. De plus, cette décision intervient alors que l'on constate une forte augmentation de l'absentéisme depuis dix ans. Les salariés français se seraient absentés en moyenne

23,4 jours en 2024, soit 11 jours de plus qu'en 2015.

Pour les défenseurs du droit du travail, cette avancée est au contraire légitime. Elle garantit que la maladie, qui ne peut être assimilée à un temps de repos, n'ampute pas les droits fondamentaux du salarié. Entre protection sociale et compétitivité économique, le débat est relancé. Certains plaident pour un encadrement plus strict du droit au report, d'autres pour une meilleure prévention des arrêts maladie et une politique de santé au travail plus ambitieuse.



HJBC/Stock

EHPAD

Un secteur lucratif sous tension permanente

Après Orpea, voici AVEC. La holding qui détient une centaine d'hôtels, de résidences, d'hôpitaux et d'associations d'aide à domicile, a été placée en liquidation judiciaire le 8 octobre. Ce sont plus de 10 000 collaborateurs, s'occupant de près de 1,7 millions de personnes fragiles, qui sont concernés par cette terrible situation. Depuis plus de 6 ans, on connaissait les difficultés spécifiques de ce groupe, mais la décision de liquidation va encore renforcer les inquiétudes d'avenir du secteur lucratif d'hébergement des personnes âgées.

En effet, la pandémie, la crise énergétique et la hausse des salaires consécutive au Ségur de la santé ont fait exploser les équilibres déjà précaires dans un secteur dont le but est de produire du profit. Et, à cela s'ajoute un phénomène plus silencieux : la baisse du taux d'occupation dans certaines régions, liée au coût de l'hébergement, devenu inaccessible pour une grande partie des retraités. Autrement dit, les établissements se vident au moment même où les besoins augmentent.

Ce que révèle la liquidation judiciaire d'AVEC, c'est donc moins la faillite d'une entreprise que celle d'un système. Le soin aux aînés n'est pas une marchandise ; c'est un service d'intérêt général, qui exige transparence, éthique et stabilité financière. La reprise en main par la Caisse des dépôts du groupe Orpea semble marquer un tournant : la reconnaissance implicite que le grand âge relève désormais du bien commun.



Daniel Megias/Stock



chansitr/Stock

EMPLOI

Le chamboulement promis par l'IA

Nous sommes la dernière génération de PDG à ne gérer que des humains ». En prononçant ces mots, Marc Benioff fait-il preuve d'une grande clairvoyance ? Les faits donnent pour l'instant raison au patron du géant des services aux entreprises, Salesforce. En effet, l'intégration progressive de l'IA bouscule d'ores et déjà le marché du travail aux États-Unis.

Ainsi, l'entreprise de paiements Klarna a réduit de 40% ses effectifs en mai dernier, soit 2 000 salariés, grâce à ses investissements dans l'IA. De même, depuis six mois, environ 12% des entreprises de services ont moins recruté. Une étude de la réserve fédérale de New-York rapporte quant à elle que 13% des entreprises de services de l'État prévoient des baisses d'emplois dans les six mois.

Est-ce pour autant une tendance durable ? Oui, selon Dario Amodei, PDG d'Anthropic, qui envisage une hausse du chômage de 10% à 20% d'ici cinq ans. Même constat pour le patron de Ford, Jim Farley, qui estime que « l'IA va remplacer la moitié des "cols blancs" aux États-Unis ».

Seul son de cloche plus rassurant : un rapport de la banque Goldman Sachs évalue à 300 millions le nombre d'emplois menacés par l'automatisation, mais prédit aussi la création de millions d'autres, engendrés par l'apparition de nouveaux besoins. Il faut en tout cas prendre au sérieux ce sujet pour éviter ce que certains nomment un « jobs apocalypse ».

Le Pacte vert est-il en péril ?

Épisodes caniculaires, événements météorologiques extrêmes, érosion du littoral, chute de la biodiversité... L'Europe subit d'ores et déjà de plein fouet les effets du changement climatique. Dans son rapport quinquennal, publié le 29 septembre 2025, l'Agence européenne de l'environnement dresse un bien triste état des lieux du Vieux Continent.

Le rapport confirme en effet le constat déjà établi par le programme européen Copernicus : l'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Au cours des cinq dernières années, le changement climatique s'est aggravé de 2,4 °C sur le continent, contre 1,3 °C en moyenne dans le monde. Un réchauffement accéléré qui entraîne avec lui son lot de conséquences néfastes pour le vivant. Le rapport précité estime que plus de 60% des espèces sont menacées et que 80% des habitats naturels sont dégradés en Europe.

Dans le même temps, nous assistons à une intensification d'événements clima-

tiques extrêmes de plus en plus fréquents. En 2024, environ un tiers des rivières et des fleuves européens ont dépassé le seuil d'inondation dit « élevé », faisant plus de 400 000 sinistrés sur le continent, dont 335 victimes. Depuis le début d'année, environ 360 000 hectares de forêts sont déjà partis en fumée en raison de violents incendies.

Or, l'Union européenne, qui se présente régulièrement à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique, multiplie les reculs sur le plan écologique, auxquels la France n'est pas étrangère.

Cette dernière, soutenue par l'Allemagne, a obtenu le report à 2028 de l'entrée en vigueur du devoir de vigilance environnementale des entreprises, qui auraient dû fournir chaque année un rapport sur les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités. Sous la pres-



vcha/iStock

sion des États-Unis, la Commission européenne souhaite également décaler l'entrée en vigueur de la loi déforestation qui devait interdire l'importation de nombreux produits issus de terres déboisées. On peut également noter l'exemption de taxe carbone pour près de 90 % des entreprises initialement concernées. Ou encore l'abandon des ambitions du Pacte vert européen, qui prévoyait une réduction des émissions de CO2 de 55 % d'ici à 2030, avant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Or, toutes ces échéances ont été retardées.

OPINION FRANÇAISE

L'ambiguïté écologique

Selon une enquête Ipsos pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), publiée en octobre, les Français placent la protection de l'environnement au deuxième rang des missions prioritaires de leurs mairies, juste derrière la sécurité. Un résultat a priori encourageant : il traduirait une conscience croissante des enjeux écologiques locaux, du traitement des déchets à la sobriété énergétique, en passant par la préservation des espaces naturels ou la lutte contre les canicules urbaines. Autrement dit, les citoyens semblent attendre de leurs élus municipaux qu'ils soient les fers de lance d'une transition concrète.

Mais cette attente affichée se heurte à un autre constat : l'environnement n'est pas un enjeu perçu comme central

lorsqu'il s'agit de hiérarchiser les priorités nationales. Une enquête IFOP intitulée « Protection de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique », publiée récemment, montre que cette question n'arrive qu'en 16^e position, très loin derrière la santé, la lutte contre la délinquance ou l'inflation. Une autre étude d'Ipsos, datée du 14 septembre, confirme cette hiérarchie implicite : l'environnement n'arrive qu'en septième position parmi les dix enjeux jugés les plus importants des prochaines années.

Comment expliquer ce paradoxe ? Sans doute par la distance entre le proche et le lointain, entre l'expérience vécue et la conscience globale. Les citoyens se montrent sensibles à ce qui relève de leur cadre de vie immédiat – la propreté d'une rue, la qualité de l'air, la présence d'espaces verts – mais peinent à relier ces attentes locales à la lutte contre le dérèglement climatique mondial. L'écologie de proximité mobilise, celle de la planète inquiète mais ne détermine pas encore les choix politiques ou économiques.

TRUMP

Offensive contre la science

L'élection américaine a ravivé une inquiétude majeure, que dénonce la communauté scientifique : la mise en œuvre d'une véritable entreprise de déconstruction de la connaissance. Les experts s'inquiètent notamment d'un rapport publié par l'administration Trump qui contredit l'ensemble des travaux publiés par la NASA, la NOAA et le GIEC, sans la moindre analyse sérieuse, en suggérant que l'adaptation plutôt que la réduction des émissions devrait être la priorité. Il s'agit d'une stratégie délibérée d'obscurcissement afin de freiner les politiques environnementales et d'entretenir un doute artificiel dans l'opinion.

Cette orientation se traduit aussi dans les actes. Plusieurs programmes fédéraux de recherche sur les énergies renouvelables ont vu leurs budgets suspendus ou gelés. L'Agence de protection de l'environnement (EPA) a perdu une partie de ses experts indépendants, remplacés par des conseillers liés à l'industrie pétrolière et charbonnière. Quant à la communication institutionnelle sur le climat, elle est désormais étroitement contrôlée, les rapports officiels étant filtrés avant publication.

La rupture entre pouvoir politique et communauté scientifique ne se limite pas au champ climatique. Elle s'étend aujourd'hui au domaine sanitaire. Plusieurs universités américaines ont vu leurs subventions à la recherche en biotechnologie ou en santé publique réduites, notamment dans le secteur des vaccins à ARN. Ces coupes interviennent alors même que la pandémie a rappelé la nécessité d'un investissement durable dans la recherche et la prévention. Pire encore, certaines mesures encouragent les États fédérés à lever les obligations vaccinales pour les enfants, au nom d'une prétendue « liberté individuelle ». « C'est une guerre contre la connaissance », résume un chercheur de Harvard.



DisobeyArt/iStock

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Un gouffre énergétique annoncé

Alors que l'intelligence artificielle s'impose comme le symbole d'un futur toujours plus performant, une inquiétude grandit : celle de son insoutenable empreinte énergétique. Selon les dernières estimations du Shift Project, la consommation électrique liée aux centres de calcul pourrait tripler d'ici à 2030, sous l'effet direct de la montée en puissance de l'IA générative.

En effet, former un grand modèle de langage comme GPT-4, par exemple, nécessite des quantités astronomiques de données et des semaines d'entraînement sur des milliers de processeurs. Chaque requête, chaque image générée, chaque réponse produite consomme une énergie très supérieure à celle d'une simple recherche internet. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit que la consommation mondiale d'électricité des centres de données, des cryptomonnaies et de l'IA pourrait

atteindre 1 000 térawattheures en 2026, soit l'équivalent de la consommation du Japon.

Nous sommes ainsi confrontés à un choix de civilisation : continuer à alimenter sans limites la machine numérique ou repenser radicalement nos usages. Le Shift Project plaide pour une « IA frugale », recentrée sur des objectifs d'utilité sociale, de sobriété et de durabilité. Cela suppose de fixer des priorités, de limiter les usages superflus et d'imposer aux géants du numérique une transparence énergétique aujourd'hui inexistante.

L'Europe commence timidement à poser des garde-fous : directive sur l'efficacité énergétique des data centers, réglementation sur les algorithmes, réflexion sur la « sobriété numérique ». Mais les États-Unis font tout le contraire. Il reste à espérer que, sous la pression de l'opinion, la raison finira par l'emporter.

ESPAGNE

Confusion mémorielle chez les jeunes

Selon un récent sondage du Centre d'investigations sociologiques (CIS), 17,4 % des 18-24 ans jugent la démocratie actuelle moins bonne que la dictature franquiste. Plus surprenant encore, Vox, parti d'extrême droite au discours ambigu sur l'héritage

de Franco, est désormais le premier choix électoral des jeunes. Cinquante ans après la mort du dictateur, cette indulgence surprend. Le régime franquiste fut l'un des plus répressifs d'Europe occidentale. Mais la mémoire s'efface. Beaucoup de jeunes n'en retiennent qu'une

idée floue, au point d'évoquer « des aspects positifs », comme la protection sociale... oubliant qu'elle fut l'œuvre de la Seconde République. Cette confusion mémorielle nourrit un révisionnisme inquiétant.

IRLANDE

Un revenu de base pour les artistes

À rebours des coupes budgétaires observées ailleurs en Europe, l'Irlande met en place en septembre 2026 un revenu de base de 1 300 euros brut par mois pour les artistes. La mesure s'appuie sur une expérimentation lancée en 2022, jugée très concluante. Les bénéficiaires ont vu une baisse de 11 % du risque d'anxiété et de dépression, un gain de stabilité et un regain de créativité. Selon l'étude d'impact, chaque euro public investi a généré 1,39 euro de bénéfice pour la société, via l'activité culturelle, la santé et les effets économiques induits. Un pari assumé : soutenir la création pour renforcer la santé sociale du pays.



Wirestock/iStock

DANEMARK

Stop aux écrans pour les moins de 15 ans



Alarmée par une hausse sans précédent de l'anxiété et de la dépression chez les jeunes, la Première ministre, Mette Frederiksen, a rappelé qu'au Danemark, 60 % des garçons de 11 à 19 ans ne voient aucun ami physiquement durant une semaine de temps libre. S'ajoutent des difficultés de lecture, d'attention et l'exposition précoce à des contenus inadaptés. Le gouvernement a donc adopté un projet de loi interdisant aux moins de 15 ans de créer un profil sur les réseaux sociaux. Dès 13 ans, l'accès reste possible uniquement avec le consentement parental. La mesure fait école : en Australie, les moins de 16 ans sont désormais exclus des réseaux sociaux. Entre éloges pour la protection de la jeunesse et critiques pour excès de contrôle, le débat s'étend.

Drazen Zigic/iStock

ROYAUME-UNI

Le fléau de la pauvreté infantile

Une étude récente révèle que un tiers des enfants britanniques vivent sous le seuil de pauvreté, un record depuis près de vingt ans. L'inflation persistante, la flambée du coût de la vie et les restrictions d'accès aux allocations — notamment le two-child limit — ont précipité de nombreuses familles dans la précarité. Le gouvernement envisage de déplaçonner certaines

aides dans le budget 2026, sous la pression des associations qui rappellent les effets à long terme de cette crise : santé dégradée, échec scolaire, isolement social. Les économistes estiment qu'une génération d'enfants pauvres coûte des milliards de livres à la société. Le pays se trouve face à un dilemme : réparer à la marge, ou repenser sa protection sociale.

ALGÉRIE

Forte augmentation de l'émigration des jeunes

Entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2025, 8 496 passages irréguliers de ressortissants algériens ont été recensés vers les Baléares et le sud de l'Espagne, soit plus de la moitié du flux empruntant la route de la Méditerranée occidentale (16 321 personnes). Selon l'OIM, les Algériens figurent désormais au 5^e rang des nationalités rencontrées dans les entretiens d'exilés. Ce mouvement concerne surtout des jeunes, révélant un malaise profond : chômage de 30 % chez les 16-24 ans, désillusion après l'échec du Hirak, manque de perspectives.

Selon l'expert Nasser Diaby, les autorités préfèrent « laisser partir plutôt que se retrouver demain face à une génération Z qui demandera des comptes ». Un exode qui dit tout du désarroi d'une jeunesse privée d'avenir.

SYRIE

Un an après, un espoir fragile

Un an après la chute du régime d'al-Assad, célébrée le 8 décembre par une large foule à Damas, la Syrie semble engagée dans une dynamique de résilience. Beaucoup de Syriens disent avoir retrouvé une forme d'espoir, après plus d'une décennie de guerre et de répression. Les autorités de transition ont mis en scène un défilé militaire, signe d'une armée en reconstruction visant à sécuriser un pays encore marqué par l'insécurité. À Damas, une partie importante de la population exprime sa confiance envers la nouvelle équipe.

Mais les obstacles restent immenses : infrastructures ravagées, reconstruction au ralenti, économie en souffrance. Et surtout, les minorités — druze, alaouite, chrétienne — demeurent inquiètes. Elles dénoncent des provocations, des tensions intercommunautaires persistantes. Une chrétienne témoigne avoir vu des jeunes brandir un drapeau affilié au Front al-Nosra, groupe islamiste extrémiste encore actif. La Syrie entrevoit un avenir possible, mais la tolérance entre communautés et la stabilisation sociale restent très fragiles.



Andrea Backhaus/iStock

> 912

C'est le nombre de personnes mortes dans les rues en France en 2024. Un nouveau « record dramatique », selon le rapport annuel du collectif « Les morts de la rue ». « Cette augmentation par rapport à 2023 s'inscrit dans une tendance continue de hausse depuis 2012, où 413 décès avaient été recensés », a expliqué le collectif qui dénonce « un scandale sanitaire et social qui perdure ».

> 900 000



C'est le nombre d'hectares de blé cultivés en Sicile en 1900. En 2024, il n'en restait plus que 150 000. L'île de 5 millions d'habitants est particulièrement touchée par les conséquences du réchauffement climatique avec des vagues de chaleur intenses, de longues sécheresses, des phénomènes orageux de plus en plus violents.

> 23 %

C'est l'augmentation du nombre de morts liées à la chaleur dans le monde depuis les années 1990 selon les experts du Lancet Countdown. Cela porte le chiffre à 546 000 décès par an en moyenne entre 2012 et 2021.

> 48 726

C'est le nombre d'enfants qui, en septembre, étaient en attente d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), sur les 352 102 élèves qui y ont droit. Un chiffre issu des données de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) transmis aux députés de la commission d'enquête sur les défaillances de prise en charge du handicap et de la santé mentale.



> 1600

C'est le nombre d'heures travaillées annuellement en France en 2020 (salariés, indépendants et fonctionnaires inclus). Ce

chiffre était s'élevait à 2300 en 1950 et à 1700 heures en 1990, selon les données du Haut-Commissariat au plan.

> 2,5 milliards



C'est le nombre de messages envoyé par jour à l'IA Chat GPT. Cela représente 29 000 messages par seconde et cela fait du pourtant récent assistant conversationnel le cinquième site le plus visité au monde. Une place qui va

prendre toujours plus d'importance puisque les 18-25 ans représentent 46 % du total des émetteurs des messages.

> 1,2 million

C'est le nombre de personnes arrivées des l'étranger qui sont venus grossir les rangs de la population espagnole. Plus de 800 000 étrangers e sont installés dans la péninsule en un an et demi. Le pays compte désormais un peu plus de 49 millions d'habitants, dont 7 millions d'étrangers, soit 14,3 % de la population.

> 20 %

C'est la part des élèves qui ont fait leur rentrée 2025 dans un établissement privé. Une minorité qui apparaît socialement de plus en plus homogène puisque ce sont des enfants issus de milieux favorisés et très favorisés. L'école publique compte un tiers de ses élèves issus des classes sociales les plus favorisées.

> 0,8%

C'est l'estimation (faite par l'INSEE et le ministre de l'Économie et des Finances) de la croissance attendue pour la France en 2026. L'instabilité gouvernementale a coûté entre 0,2 et 0,3 points de croissance ;

> 365 000

C'est le nombre de places d'Ephad qui seront nécessaire d'ici 2050. Cela représente près de la moitié des 600 000 places disponibles aujourd'hui. On estime par ailleurs, qu'il faudra

également créer 39 000 places supplémentaires en résidences autonomie.

> 73 %

C'est la hausse constatée de la taxe d'habitation en dix ans. Cette taxe est passée en moyenne de 648 euros en 2015 à 1 125 euros aujourd'hui.

> 2,8 °C



C'est le réchauffement de la planète attendu d'ici la fin du siècle, comparativement à l'ère préindustrielle, selon les dernières données de l'ONU. Une perspective qui n'a malheureusement rien d'exagérée quand on sait que les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont bondi en 2024 pour

atteindre 57,7 milliards de tonnes équivalent CO₂, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2023.

> 659

C'est la somme, en euros, que les touristes étrangers ont déboursée, en moyenne, lors de leurs séjours en île-de France en 2024. Un chiffre à mettre en perspective avec les 854 euros qu'ils dépensaient, en moyenne, en 2014, selon l'Institut du monde économique (IME). La crise du Covid est pourtant loin et les touristes sont bien revenus visité la région mais ils dépensent moins. D'autant que les Chinois sont, eux, moins nombreux qu'autrefois à visiter la région parisienne, or, ils font partie des visiteurs les plus dépensiers lors de leurs séjours à l'étranger.



> -19 %

C'est dans cette proportion que les recrutements de cadres débutants ont diminué en 2024 par rapport à 2023. Et ces jeunes diplômés n'ont malheureusement pas pu se rassurer

cette année, puisque selon l'Association pour l'emploi des cadres, la baisse des recrutements devrait être de 16 % pour 2025.

> 4,7 %

C'est la part des maires qui ont moins de 35 ans. Un chiffre bien bas surtout lorsqu'on le compare au 12% des jeunes édiles que l'on dénombrait sur le territoire il y a 20 ans. Une situation préoccupante qui a conduit l'Association des maires de France à lancer une campagne de sensibilisation et un grand débat sur le sujet, lors de son congrès de novembre dernier.

> 226

C'est, en millions, le nombre d'heures d'aides à domicile dispensées chaque année par des organismes prestataires (publics et privés, à but lucratif ou non) auprès de 1,8 million de personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, selon une étude réalisée par les cabinets Eurogroup Consulting et Koreis Conseil. Cela représente en moyenne, pour chacun des 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en France, 303 000 heures, 189 emplois en ETP et 4,95 millions d'euros de retombées économiques pour les acteurs publics et privés.



> 23 %

C'est l'augmentation du nombre de dossier traités en 5 ans par l'Autonome de Solidarité Laïque, qui propose un accompagnement juridique à quelque 500 000 enseignants. Parmi les 12 000 dossiers reçus par l'association en 2024-2025, 3 500 concernent des diffamations et des dénonciations calomnieuses.

> 28,2 %

C'est le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en situation de handicap contre 18,1 % pour l'ensemble des jeunes, selon des données de la Dares. Ces jeunes ne représentent que 4 % des 3,2 millions de personnes ayant une reconnaissance administrative du handicap, mais sont donc particulièrement touchés par la difficulté d'accès à l'emploi.

LEGS ET ASSURANCE-VIE

Ceci n'est pas une poule...

... C'EST LA PROMESSE D'UNE VIE MEILLEURE pour des milliers d'éleveuses et d'éleveurs que nous accompagnons depuis plus de 20 ans au Togo, Bénin, Burkina Faso, Maroc... Avec le don d'animaux, d'équipements, la formation et l'implantation de filières locales, Elevages sans frontières permet aux éleveuses et éleveurs vulnérables de combattre la malnutrition et d'assurer l'accès aux soins et à l'éducation pour leurs enfants.

Faire un legs ou contracter une assurance-vie en faveur d'Elevages sans frontières, c'est offrir à des familles démunies l'espoir d'un nouvel avenir grâce à leur travail. Transmettre tout ou partie de son patrimoine est la plus belle des décisions pour prolonger son histoire et faire fructifier ce que l'on a reçu et construit.



DEMANDE DE DOCUMENTATION LEGS ET ASSURANCE-VIE CONFIDENTIEL, GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART



COUPON À RENVoyer À : ELEVAGES SANS FRONTIÈRES - CITÉ ETIC LA LOCO - 19 PASSAGE DE L'INTERNATIONALE - 59800 LILLE

☐ Je souhaite recevoir sous pli confidentiel, votre documentation consacrée aux legs et assurances-vie en faveur d'Elevages sans frontières.

MERCI DE COMPLÉTER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS :

☐ Mme ☐ M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

E-mail _____

Téléphone _____

☐ Je souhaite être contacté(e) par téléphone

VOTRE CONTACT DÉDIÉ

Christine de Sainte Marie

Responsable de la collecte et de la transmission

Tél : 03 20 74 61 70

E-mail : christine.desaintemarie@elevagessansfrontieres.org



ELEVAGES SANS FRONTIÈRES EST UNE ASSOCIATION HABILITÉE À RECEVOIR DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE, EXONÉRÉE DE TOUT DROIT DE SUCCESSION. AINSI, L'INTÉGRALITÉ DES FONDOS PERÇUS PARTICIPE AU FINANCEMENT DE NOS PROGRAMMES AUPRÈS DES PLUS DÉMUNIS.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par Elevages sans frontières dans un fichier informatisé. Elles sont destinées au Service des relations donateurs et aux prestations mandatées à des fins de gestion interne. Pour toute information sur le traitement de vos données : contact@elevagessansfrontieres.org ou Délégue à la protection des données, Elevages sans frontières, 19 Passage de l'Internationale - 59800 Lille. En cas de réclamation, vous pouvez saisir la CNIL qui agit comme autorité de contrôle.



www.elevagessansfrontieres.org



SANS FARD

P.30 Pierre Méhaignerie : « Maire, la plus passionnante des missions »

P.32 Courrier des lecteurs

Maire, la plus passionnante des missions

À la veille des élections municipales, l'ancien ministre **Pierre Méhaignerie** revient sur son bilan de maire de Vitré de 1977 à 2020, souvent cité en exemple d'une réussite locale.

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

À la veille des élections municipales, plusieurs médias ont rappelé l'impact considérable du travail que Pierre Méhaignerie, ancien ministre d'État et garde des Sceaux a déployé dans sa commune de Vitré comme maire de 1977 à 2020. Leur objectif : montrer, à travers son itinéraire, tout ce qui fait l'intérêt de la mission de maire.

Ces derniers temps, à l'occasion de dossiers ou d'émissions consacrés aux prochaines élections, on a redécouvert votre action en tant que maire. Comment l'expliquez-vous ?

Pierre Méhaignerie : Je pense que le pays attend beaucoup des prochaines élections municipales. Nos concitoyens déçus du national redécouvrent les vertus du local. Et donc les médias cherchent des illustrations de réussite. Or, Vitré Communauté a longtemps été considéré comme une communauté d'agglomération exemplaire en raison de ses résultats sur l'emploi, l'amélioration du pouvoir d'achat, le lien social, et la solidarité.

C'est un ensemble de 85 000 habitants qui a toujours su exploiter efficacement la complémentarité entre la ville-centre et les communes limitrophes. Une forte solidarité et une juste répartition des activités sont des éléments importants. En outre, les élus de l'agglomération ont toujours considéré que les obstacles bureaucratiques et l'excès de normes ne devaient pas les décourager. Pour y parvenir, le rôle du maire et du président de communauté est de rappeler constamment que nous avons en France tous les atouts pour réussir, plus qu'aucun autre pays en Europe. Et que si les dirigeants nationaux n'ont pas su réduire nos faiblesses dans un monde ouvert, le local peut les corriger, pas totalement, mais en partie.

Si les dirigeants nationaux n'ont pas su réduire nos faiblesses, le local peut les corriger en partie

Lorsque je dirigeais cette collectivité, j'avais mis en place plusieurs leviers pour permettre d'arriver d'abord au plein emploi. Et nous y sommes parvenus avec un taux de 3,9 %, très inférieur à la moyenne nationale.

Le second objectif était de parvenir à un mieux-vivre ensemble avec le soutien de toutes les initiatives créant du lien social. Et cette mobilisation des entreprises et des citoyens contribuait à améliorer le pouvoir d'achat de tous les habitants. Le revenu fiscal moyen par foyer se situait à 20 % au-dessus du revenu fiscal moyen par foyer des territoires comparables. Et, sans oublier qu'avec 6 à 7 % d'actifs en plus au travail que dans le reste du pays, cela permet de réduire la dépense publique nationale. Plus de personnes payent l'impôt sur le revenu et on dénombre trois fois moins de bénéficiaires du RSA. Donc, ce chemin, le local peut l'emprunter et réussir.

Alors, quels sont les leviers ?

P. M. : Le premier levier, c'est bien entendu la passion. Quand j'ai été élu pour la première fois, le territoire de Vitré était profondément pessimiste. L'espoir de beaucoup de jeunes était de vivre et de travailler au pays. À cette période, les familles étaient nombreuses et avaient souvent 6 ou 7 enfants et les fermes, petites, comptaient 10 à 20 hectares. Donc, après avoir été élu, je n'avais qu'un but : celui de concrétiser les rêves et les attentes de ces familles : avoir un emploi, améliorer leur pouvoir d'achat, être considérées.

Il faut aussi créer un climat favorable à l'esprit d'entreprendre. Dans le livre qui explicite mon action, je décris les dix commandements favorables à l'esprit d'entreprendre. Parmi eux, celui, par exemple, de créer de nouvelles relations de travail et de confiance entre entreprises, élus et associations. Nous avons décidé de regrouper les dix struc-



olrat/iStock

tures qui s'occupent de l'emploi et de la formation professionnelle dans un seul ensemble qui s'appelle la Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation.

Comme le dit Louis Gallois, président du Cercle de l'industrie, dans les territoires où les forces locales travaillent ensemble on a mieux réussi la réindustrialisation.

Il faut aussi savoir anticiper et agir vite. Nous avons, par exemple, fait d'importantes réserves foncières à prix très maîtrisé. Et, pour ne pas avoir à attendre quatre ans un permis de construire, nous avons fait bâtir 31 bâtiments industriels et tertiaires, aptes à accueillir dans des délais courts les installations de nouvelles entreprises.

Parallèlement, la revalorisation de la formation professionnelle et le travail manuel doivent être une priorité. Pour attirer les jeunes vers l'industrie, il faut les écouter et valoriser leur formation. Ainsi, nous avons réussi à construire, à proximité de Rennes, au milieu des écoles d'ingénieurs, des centres de formation d'apprentis que nous avons baptisés Faculté des métiers.

Enfin, je ne veux pas oublier qu'un maire doit toujours contribuer au développement du bénévolat dans sa commune. Et, notamment, dans le cadre des liens entre générations. Je cite souvent les 240 artisans et gens de métier de 60 à 84 ans qui transmettent leur savoir-faire à des jeunes via l'association l'Outil en main. Cela permet de valoriser l'intelligence des mains.

Beaucoup d'entreprises ne se seraient pas créées ou développées sans ces leviers. Pour prendre, parmi d'autres, l'exemple de la création de l'entreprise Thales, qui compte aujourd'hui 1 000 salariés. Celle-ci n'existerait pas si, au

départ, nous n'avions pas aidé un jeune qui n'avait pas les moyens de lancer sa propre entreprise.

Je prends un autre exemple. Trois femmes, responsables d'un comité d'entreprise, et licenciées de l'entreprise Nou-nours. Elles ne voulaient pas s'inscrire au chômage et souhaitaient fonder leur propre entreprise. Nous leur avons proposé un bâtiment et une exonération de loyer pendant un an. Et, aujourd'hui, c'est cette entreprise, Mailou Tradition, qui a produit la mascotte des Jeux olympiques.

Quelle est votre opinion sur le déroulement des prochaines élections municipales ?

P. M. : Je pense que ces élections municipales vont intéresser les citoyens car elles concernent très directement leur vie. Ce qui est différent des élections départementales et régionales où le taux d'abstention était souvent supérieur à 50 %.

Agir au plus proche des citoyens est un élément clé de la réussite. Les projets vont être discutés avec la population dans un climat qui, à mon avis, sera serein, contrairement à ce qui se passe sur le plan national. Ce que je vois en Bretagne et dans l'ouest de la France me rend confiant. Certes nos régions possèdent deux atouts : l'éthique du travail héritée des traditions rurales et la bienveillance vis-à-vis de l'autre, héritée, en partie, du catholicisme social. ■



Courrier des lecteurs

Le mal français : l'irresponsabilité tranquille

Il y a dans notre pays un mal profond, un mal que l'on tait parce qu'il dérange : celui de l'irresponsabilité tranquille. Deux terribles événements l'illustrent tragiquement. L'incendie de Notre-Dame d'abord — ce drame qui aurait pu anéantir le plus beau joyau de l'histoire de France. Le feu a démarré tôt, on le sait, mais les secours ne sont intervenus qu'après de longs retards, pris dans les filets de procédures, de hiérarchies et de défaillances techniques. Et depuis ? Rien. Pas un responsable, pas un nom, pas une faute reconnue. Comme si un tel désastre relevait d'un hasard divin.

Et voici maintenant le Louvre, le temple de notre patrimoine, pillé sous nos yeux. Trois individus, dont on ignore s'ils avaient seulement la compétence pour franchir un seuil de sécurité, ont pu s'emparer d'objets d'une valeur inestimable. Et une fois encore, silence radio. Pas de coupables, pas de responsabilité, pas même une honte nationale.

À force de ne jamais désigner ni sanctionner, la France se désarme moralement. Elle donne le sentiment que tout s'équivaut : l'erreur, la négligence, la faute, la trahison même du bien commun. Que ceux qui tiennent les leviers — haute fonction publique, directions administratives, aristocratie de l'argent — sont au-dessus des lois, protégés par l'opacité d'un système où les uns couvrent les autres.

C'est cela, le mal français : la défaite du sens civique, la disparition du courage de dire « c'est moi », la dilution des responsabilités dans les comités, les audits, les rapports jamais publiés. Pendant ce temps, ce sont les citoyens, eux, qui paient, qui s'indignent, qui voient se consumer sous leurs yeux la part la plus précieuse de leur héritage.

Il faudra bien, un jour, que la France retrouve la force d'exiger des comptes. Non pas dans la vengeance ou le ressentiment, mais au nom de cette exigence simple sans laquelle une nation se défait : la responsabilité. Être responsable, c'est aimer assez son pays pour ne pas le laisser brûler — ni le laisser dépouiller — dans l'indifférence.

JEAN-PAUL LECOUVREUR

Le drame de la prostitution des mineures

Je viens de voir l'émission « Envoyé Spécial » du 27 Novembre 2025 consacrée à la prostitution des mineures prises en charge par L'Aide sociale à l'enfance. Tout d'abord, je ne mets pas en doute les témoignages des jeunes filles dans le reportage. Celui-ci montre l'importance d'avoir la nuit des professionnels expérimentés et diplômés qui ne doivent pas banaliser ces situations en déclarant se contenter d'une simple déclaration de fugues, mais comment les éviter ! Cela montre les conséquences de confier des jeunes victimes à des personnes sans formations adaptées. Cette situation est la conséquence de 30 000 postes vacants pour seulement 4 300 diplômés chaque année !

Il convient de réfléchir à la mise en place de structures spécialisées pour faire face à l'explosion de cet esclavage sexuel et obtenir de la justice une grande sévérité envers les proxénètes interpellés par les services de police.

Je regrette qu'une fois de plus une télévision du service public consacre l'essentiel de son reportage à la mise en cause de l'Aide sociale à l'enfance présentée comme un repoussoir de la société avec la volonté de vendre du sensationnel, en se réjouissant d'avoir établi un record du nombre de téléspectateurs ayant suivi l'émission !

Cela ne m'empêche pas de regretter certains propos du président du département de l'Essonne donnant l'impression d'un certain fatalisme face aux drames de l'explosion de la prostitution des mineures dont la protection est sous sa responsabilité. Cette position est contraire à celle du communiqué de l'Association des départements de France parlant « *de situations complexes qui méritent d'être appréhendées avec sérieux* ».

J'ai également été surpris par l'annulation de dernière minute de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Stéphanie Rist, dont le gouvernement porte des responsabilités dans la situation de la protection de l'enfance, se désintéressant de ce drame vécu par les jeunes victimes des proxénètes.

Enfin, je désirerais m'adresser à Elise Lucet pour lui dire que la prostitution des mineurs en France nécessite une politique publique quasi inexistante pour assurer la prévention et la protection de l'enfance en France. De cela, il n'a pas été question dans le reportage, qui est consacré uniquement aux constats et pas aux causes de ce drame vécu par des jeunes enfants et adolescents. Dommage !

CLAUDE ROMÉO,
Directeur départemental honoraire
enfance-familles Seine-Saint-Denis,
ancien conseiller technique auprès
des ministres de l'Enfance et des Familles,
ancien président de l'ANDASS



**Mobilité
électrique,**
le courant passe
entre nous

Élus locaux, organismes du logement social, la Banque des Territoires vous apporte des solutions d'ingénierie et de financement pour développer la mobilité décarbonée : installation de bornes de recharge de véhicules électriques en voirie ou en parking, développement des flottes de bus électrique, tramways et TER.
Contactez-nous

L'intérêt général a choisi sa banque



DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT

banquedesterritoires.fr

   | @BanqueDesTerr

Crédit photos : © iStock - Shutterstock

COUPS DE CŒUR

- P.36 En Martinique, « prendre soin de ceux qui prennent soin »
- P.39 « Les maisons des familles » des lieux d'accueil et de soutien pour et par les familles

En Martinique, « prendre soin de ceux qui prennent soin »

PAR CASSANDRE CLEON,
COORDINATRICE, PFR L'OLIVIER 972



L'Olivier 972

En Martinique, territoire le plus vieillissant de France, la place des aidants est devenue un enjeu social majeur. Pour répondre à leur épuisement et à l'isolement qu'implique l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie, la Plateforme de Répit L'Olivier 972 déploie une offre de soutien gratuite et personnalisée. Elle illustre le rôle essentiel de ces dispositifs territoriaux qui visent à préserver ceux qui, chaque jour, permettent le maintien à domicile.



En cette période de mise en lumière du rôle des aidants, grâce aux supports de la « Journée nationale des aidants » qui se tient chaque 6 octobre, il est plus que jamais nécessaire de rappeler leur contribution à la politique du « bien vieillir ».

En Martinique, territoire le plus vieillissant de France, la question du soutien aux proches aidants n'est pas une option, mais une urgence sociale. À l'horizon 2030, près de 40 % de la population en Martinique sera âgée de 60 ans et plus, contre 30 % en France hexagonale, souligne l'Insee.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la plateforme de répit et d'accompagnement (PFR) L'Olivier 972. Implantée dans le Nord Atlantique de l'île, elle a fait l'objet d'une présentation lors du séminaire organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale le 30 septembre 2025.

L'aidant est souvent un membre du cercle familial ou amical, qui accompagne au quotidien une personne en perte d'autonomie due à l'âge, à la maladie ou à un handicap. Cela inclut l'aide à l'accomplissement des actes de la

vie quotidienne (alimentation, toilette, déplacements, rendez-vous médicaux...). Une réalité non perceptible par le plus grand nombre, mais qui tient une place centrale dans le maintien à domicile. Mais, selon Le Baromètre des Aidant(e)s 2024 du collectif « Je t'aide », un aidant sur trois, ignore encore qu'il est aidant. La Charte européenne de l'aidant familial rappelle la nécessité de reconnaître leur rôle comme un maillon clé de la solidarité sociale.

Des plateformes de répit

Les plateformes de répit ont été créées dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 pour répondre aux besoins croissants de soutien des aidants. À partir de 2021, leur champ d'action s'est élargi à l'accompagnement des proches de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques. Aujourd'hui, on compte près de 300 PFR sur le territoire national, y compris en Outre-mer.

En Martinique, cinq PFR sont référencées sur le site de la Fédération des plateformes de répit : L'Olivier 972 (Le Robert), An ti Wouspel (Basse-Pointe), Atoumo (Morne-



L'Olivier 972

Rouge), Acérola (Saint-Joseph) et Logis des aidants (Rivière-Salée).

Financées par l'agence régionale de santé de Martinique, elles offrent un accès gratuit à des services de répit, d'accompagnement psychologique, d'information et de formation. La plateforme nationale www.soutenirlesaidants.fr permet de géolocaliser rapidement les structures proches de chez soi.

Focus sur « L'Olivier 972 »

La Plateforme de répit « L'Olivier 972 » se veut ainsi un relais de terrain au service des familles. Portée par l'association « Les Ailes de l'espoir », gestionnaire de l'Ehpad Sainte-Hildegarde, au Gros-Morne, la plateforme de répit L'Olivier 972 intervient sur les communes du Robert, de Trinité, de Gros-Morne, de Sainte-Marie et de Marigot.

C'est avec la volonté d'élargir l'offre de services de l'établissement que sa directrice, Madame Régine Luciathe, a répondu à l'appel à projets lancé par l'Agence régionale de santé Martinique dont l'objet était la création de ce dispositif. La Plateforme de répit L'Olivier 972 agit

Les PFR sont aujourd'hui des outils indispensables venant compléter les politiques sociales liées au vieillissement.

ainsi en tant qu'outil de proximité au service du territoire Nord Atlantique, en identifiant les besoins spécifiques des aidants et en leur proposant un accompagnement personnalisé. Elle est implantée dans une villa chaleureuse, entourée d'un jardin verdoyant offrant aux aidants un environnement apaisant, propice à la détente, au répit et au ressourcement.

Ses missions principales sont : l'information, la formation et l'orientation afin de mieux comprendre son rôle, de connaître les ressources disponibles, de développer ses compétences ; l'accompagnement psychologique à travers des entretiens individuels et des groupes de parole qui visent à offrir aux aidants un véritable espace de respiration et d'expression. Parmi ces dispositifs, le groupe de répit combine échanges collectifs et séances de sophrologie, pour accompagner les aidants dans la gestion du stress, des tensions émotionnelles et des conflits du quotidien ; la proposition de solutions de répit, comme l'accueil de jour, la coordination

des partenaires pour assurer le relaiage à domicile ; l'organisation d'ateliers « bien-être » et créatifs : yoga sur chaise en partenariat avec les CCAS des villes du Robert, de Sainte-Marie, du Marigot et du Gros-Morne, art-thérapie, socio-esthétique, relaxation, massages individuels...

La prise en charge commence par un premier contact par téléphone ou via la demande de rappel sur le site soutenirlesaidants.fr. Un professionnel évalue alors la situation. L'aidant est ensuite orienté vers les services les plus adaptés, qu'il s'agisse d'un soutien ponctuel ou d'un suivi dans la durée. Des liens sont également établis avec des partenaires du territoire pour finaliser une réponse coordonnée et globale.

Grâce à la synergie développée avec les partenaires associatifs, institutionnels et les acteurs privés, les PFR sont aujourd'hui des outils indispensables venant compléter les politiques sociales liées au vieillissement. En Martinique, leur existence permet de faire face à des enjeux multiples : lutter contre l'isolement, prévenir l'épuisement des aidants et proposer des solutions de répit.

Ce dispositif remplit la fonction d'amortisseur social. Il s'avère essentiel en ces temps où des familles cumulent de nombreuses fragilités. Donner aux aidants les moyens de tenir bon, c'est protéger tout un pan de notre cohésion sociale. La présentation de la PFR L'Olivier 972 dans le cadre du séminaire du CNFPT a été l'occasion de rappeler cette évidence : « *pour bien vieillir en Martinique, il faut aussi prendre soin de ceux qui prennent soin.* » ■



L'Olivier 972



maisonsdesfamilles.fr

Des lieux pour et par les familles

Professeur de psychologie à l'Université du Québec, **Carl Lacharité** est à l'origine de la création d'une maison des familles à Trois-Rivières. La fondation **Apprentis d'Auteuil**, qui développe ce dispositif en France, l'a invité à accompagner un cycle de formation destiné à des cadres et des futurs responsables de ces établissements dans plusieurs pays.



Carl Lacharité

Les « maisons des familles » constituent, depuis plusieurs années, l'une de principales innovations du secteur de la protection de l'enfance. Elles offrent à toutes familles souhaitant des conseils, un accompagnement ou une relation de réconfort, la possibilité de trouver une réponse dans un lieu empathique et non-stigmatisant. Principalement développées au Québec, cette formule s'implante et en France, où l'on compte aujourd'hui une vingtaine de ces maisons.

À l'origine de ces créations en France, la fondation Apprentis d'Auteuil, qui soutient aussi le fonctionnement de

maisons des familles dans d'autres pays. C'est la raison pour laquelle elle a organisé, ce mois de novembre, une session de formation de plusieurs jours, à Paris, regroupant des responsables de maisons des familles déjà en place et des initiateurs de futurs lieux d'accueil, notamment au Maroc. Et, pour que le dialogue soit le plus efficace possible, elle y a associé Carl Lacharité. Ce professeur émérite en psychologie de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec est à l'origine de l'une des maisons des familles à Trois-Rivières.

Quelles sont les attentes des participants ? Quelle est votre impression sur l'avenir des maisons des familles ?

Carl Lacharité : Les Apprentis d'Auteuil disposent d'un département qui s'intéresse aux questions de la parentalité et des familles. La démarche « maison des familles » les a intéressés. Ainsi, en 2010, une délégation de la fondation est venue au Québec pour visiter des maisons

des familles qui sont très développées dans mon pays. Il existait déjà en France une maison des familles à Grenoble, mais sous un format différent. Lorsqu'ils ont découvert comment nous envisagions ce concept de maison des familles au Québec, ils se sont notamment intéressés aux aspects institutionnels. Car chez nous, la bougie d'allumage de toutes les maisons des familles, c'est la rencontre entre des collectivités locales et des familles qui souhaitent s'entraider. Rien ne se met en place Québec dans une maison des familles sans cette collaboration. Or, il est plus facile d'intégrer une maison des familles dans son territoire quand la collectivité est engagée initialement. C'est cette orientation qui inspire Les Apprentis d'Auteuil. La fondation fait la promotion de cette démarche-là avec l'objectif de bien intégrer les maisons des familles dans leur environnement local, grâce à un engagement très fort des éducateurs et du personnel.

Quels types d'engagements sont donc souhaitables ?

C. L. : Cela implique, pour ces professionnels, de repenser le travail social comme une façon de faciliter des rapports humains, une façon de favoriser du lien social entre des familles qui peuvent vivre des choses très semblables, mais aussi entre des familles qui peuvent être très différentes les unes des autres. L'autre défi est de parvenir à créer une forme d'intelligence collective pour réfléchir sur ce qu'est la vie en famille, ce que c'est d'être une mère, un père, un enfant, un adolescent. Ce travail doit être fait avec les personnes elles-mêmes, il ne vient pas simplement de ce que des professionnels peuvent dire à ce sujet-là. C'est un aspect important car c'est une façon pour ces personnes de « récupérer une forme de pouvoir » sur cet enjeu, de penser eux-mêmes leur vie familiale. Parce qu'on le sait : la vie familiale est complexe. C'est tissé de plein de choses qui peuvent susciter des conflits, de la souffrance, mais c'est aussi un lieu d'amour, un lieu d'affection, un lieu d'intérêt... Mettre tout ça ensemble, cela ne se fait pas facilement et cela ne s'apprend pas à l'école.

Qu'apporte cette formation ?

C. L. : J'ai donc participé à un temps de formation avec des personnes qui viennent d'horizons divers, de pays divers. Elles souhaitaient être formées pour être mieux armées et éviter tout ce qui pourrait créer une sorte de rupture entre les familles et les personnes qui œuvrent dans les maisons des familles.

Cela se manifeste notamment lorsque les « frontières deviennent floues ». Pour y parvenir, on ne va pas nécessairement trop distinguer qui est un professionnel et qui ne l'est pas. À la façon de se comporter ou même de s'habiller par rapport aux membres de la famille qui fréquentent l'organisme, on ne va pas nécessairement pouvoir distinguer qui est bénévole de qui est salarié. On ne va pas non plus nécessairement distinguer si, parmi les enfants qui sont présents dans les maisons des familles, tel est le fils de telle mère ou de tel père, parce qu'il y a plusieurs autres adultes qui peuvent porter attention à lui.

Cette façon particulière de rendre flou des frontières est une manière de jouer avec ses curseurs, de jouer avec ses possibilités. Évidemment, à un moment donné, les choses se précisent naturellement. Disons que la force de gravité fait en sorte que les frontières finissent par devenir précises plutôt que d'être affichées dès le départ.

Cette formation a permis d'accueillir plusieurs représentants de pays étrangers. Quels étaient-ils et qu'en ont-ils retiré ?

C. L. : L'expérience des Apprentis d'Auteuil, (qui porte le nom de Via Familiis), est actuellement développée au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, au Cambodge et aux Philippines. Ce sont des pays qui ont été retenus parce que, chez eux, il existait des structures partenaires d'Apprentis d'Auteuil, et qu'ils ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Dès lors, une forme d'accompagnement de ces organisations de terrain a permis de transformer certains volets de leurs activités pour que ça devienne une maison des familles. Évidemment, en respectant le principe de base, avec ce que cela comporte comme exigence en matière de gouvernance, notamment autour de la participation active des familles aux décisions qui les concernent.

Nous sommes actuellement dans la seconde phase de ce projet, que le Maroc va intégrer via l'une de ces structures à Marrakech. Le point central la phase deux du projet met d'ailleurs l'accent sur la façon dont on facilite la participation des familles dans des décisions qui concernent leur vie à l'intérieur de la maison des familles.

Et les maisons des familles, dans cette 2^e phase, portent beaucoup attention aussi aux partenaires avec lesquels ils se lient, notamment pour ne pas penser qu'une maison des familles serait la réponse à tout. ■

ENQUÊTE

P.42 Y a-t-il un médecin pour soigner la santé ?

Y a-t-il un médecin pour soigner la santé ?

Malgré un niveau élevé de compétence et de qualité des soins, en France, le secteur médical traverse une période caractérisée par de terribles tensions structurelles. Entre exigences économiques, malaise professionnel et difficulté d'accès aux soins, c'est tout l'équilibre historique du pacte social qui vacille.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Même sans aucune compétence médicale, un rapide coup d'œil suffit à diagnostiquer un paradoxe. Au 1^{er} janvier 2025, 237 214 médecins étaient en activité en France. C'est près de 10 % de plus qu'en 2012. On dénombre aujourd'hui 1 médecin pour 288 Français, contre, seulement, 1 pour 305 de nos concitoyens il y a 13 ans. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'augmentation du nombre de blouses blanches entre début 2012 et début 2025 a été « stimulée par un effectif croissant de médecins diplômés à l'étranger : 11 % des médecins ont un diplôme étranger au 1^{er} janvier 2025, après 7 % au 1^{er} janvier 2012, mais aussi par l'entrée en activité des générations ayant bénéficié de la hausse du nombre de places en formation (numerus clausus), très forte entre 2000 et 2020. »

Pourtant, 11,6 % des Français, soit 6,7 millions de personnes, n'ont pas de médecin traitant et 87 % du territoire reste toujours classé en désert médical. En conséquence, que ce soit en ville ou plus encore dans les territoires ruraux, obtenir un rendez-vous médical relève souvent du parcours du combattant. Le délai moyen pour une consultation en ophtalmologie atteint 80 jours, et peut dépasser 180 jours dans certaines zones rurales, estimait en 2023 France Stratégie (aujourd'hui Commissariat à la stratégie et au plan).

À ce tableau, il faut ajouter un mot sur nos pharmacies. Ces dix dernières années, 2 000 officines ont disparu et on en compte désormais moins de 20 000 en métro-

pole. Rien qu'en 2024, 260 d'entre elles ont baissé le rideau. L'été dernier, le Dr Yannick Neuder, le ministre de la Santé d'alors, parlait de « déserts pharmaceutiques ».

Alors, comment expliquer cette situation ? D'abord, parce que si le nombre de spécialistes a un peu progressé (de 114 500 en 2012 à 137 200 en 2025), le nombre de généralistes stagne après avoir diminué sans discontinuer depuis 2018 (- 0,5 % par an en moyenne).

Or, les besoins augmentent considérablement avec le vieillissement de la population française, analyse le Dr Jean-Marcel Mourgues, le vice-président de l'Ordre des médecins (Cnom) en charge de la démographie médicale. Pour cet observateur de premier plan, cela annihile la très faible croissance du nombre de médecins constatée entre 2024 et 2025 (+1 %). Il se montre en revanche plus positif pour l'avenir. « La situation devrait toutefois évoluer à moyen terme, car il y aura une augmentation importante du nombre de médecins à l'horizon 2040. Notre débat ne sera plus du tout le même dans dix ans », prédit-il. (1)

Féminisation, l'amorce d'une révolution culturelle

Il faut espérer que cette prédiction se concrétise. Car l'autre réalité, sans doute la plus importante, c'est le changement de culture des médecins. Cela est dû, d'abord à la féminisation des professions. Au 1^{er} janvier 2025, on comptait 118 957 femmes et 118 257 hommes en activi-

(1) Le Quotidien du Médecin, 8 novembre 2025.

Scukrov/iStock



té. La proportion de femmes parmi les médecins généralistes est même passée de 39,2 % à 52,4 % depuis 2010. Selon les projections, les femmes devraient représenter plus de 60 % des médecins en exercice d'ici une dizaine d'années. Dans la fonction publique hospitalière, tous métiers confondus, le taux de féminisation atteint déjà près de 80 %.

Mais si les femmes sont majoritaires en pédiatrie, en médecine générale et en santé publique, elles restent minoritaires en chirurgie, en anesthésie-réanimation et dans de nombreuses spécialités techniques. À l'hôpital, tout particulièrement, le plafond de verre demeure : les postes à haute responsabilité (chefs de service, professeurs des universités-praticiens hospitaliers) restent largement dominés par les hommes. Comme le soulignait Anna Bocor, présidente du syndicat Jeunes Médecins, à l'AFP, « l'accès aux carrières, et notamment aux carrières de prestige, en particulier universitaires, reste encore trop réservé aux hommes ». Ainsi, chez les professeurs des universités/

praticiens hospitaliers, la prépondérance masculine demeure massive : 73,4 % en 2025, contre 74,4 % les années précédentes.

Mais, bonne nouvelle, cette féminisation s'accompagne d'un rajeunissement de la profession, puisque près des deux tiers des médecins généralistes de moins de 40 ans

sont des femmes. Ces dernières choisissent, plus souvent que leurs confrères, le salariat. Elles renforcent ainsi une tendance de fond, puisque désormais, tous sexes confondus, plus de 46 % des médecins exercent au moins partiellement sous

statut salarié, un mode d'exercice qui a supplanté l'activité libérale exclusive.

La féminisation du corps médical ne se résume donc pas à un simple rééquilibrage statistique : elle transforme en profondeur les pratiques. Davantage soucieuses de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, les femmes médecins privilégient des formes d'emploi plus souples : temps partiel, salariat ou exercice mixte (libéral et

Le vrai problème n'est pas tant le nombre de médecins que le nombre d'heures consacrées à la médecine.



Pixavril/Stock

hospitalier). Or ce qui est lourd de conséquences, c'est que cette féminisation a entraîné une réduction du temps de travail moyen.

Une étude de l'URPS Médecins Auvergne-Rhône-Alpes réalisée en octobre 2003 par courrier auprès de 1 500 professionnels l'affirmait sans détour, expliquant que 38 % des femmes médecins salariées choisissaient le temps partiel contre 6 % des hommes. Les femmes en libérale travaillent « 12 heures de moins chez les généralistes, 13 heures de moins chez les spécialistes », affirmait l'étude. « Les femmes généralistes font également moins de visites à domicile (68 % contre 87 % des hommes) et, lorsqu'elles en font, elles en effectuent moins (7 par semaine contre 12) », détaillait-elle encore.

Depuis lors, d'autres changements sont intervenus. Car les médecins d'aujourd'hui, femmes et hommes confondus, aspirent tous à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est ce que confirme Sophie Bauer, présidente du Syndicat des médecins libéraux (2). Elle souligne que, chez les hommes comme chez les femmes, il existe désormais une volonté commune de

« concilier différemment vie familiale et vie professionnelle ». Les demandes de temps partiel ou de demi-journée libérée dans la semaine ne sont donc pas genrées, selon elle. D'ailleurs, les premiers résultats d'une enquête récente menée auprès de 135 000 praticiens par le Collège de la médecine générale et l'Ordre des médecins vont dans le même sens. On y apprend que les femmes généralistes exerçant en ville déclarent travailler 8 demi-journées par semaine, contre 8,5 pour les hommes (3). On peut considérer que le vrai problème n'est pas tant le nombre de médecins que le nombre d'heures consacrées à la médecine. En effet, lorsque l'on compare ces chiffres à ce qui prévalait dans les années 80, on peut considérer que le volume horaire offert a, lui, considérablement diminué.

Inégalités d'accès aux soins : une fracture qui se soigne mal

L'autre réalité qui aggrave ce diagnostic résulte des inégalités d'accès aux soins. Selon l'édition 2024 de l'Atlas de la démographie médicale, publié par le Conseil national de l'Ordre des médecins, les départements situés au-

tour du bassin parisien sont les moins bien dotés : l'Indre compte ainsi 145,9 médecins pour 100 000 habitants, l'Eure 147,4, et le Cher 152,2. À l'inverse, les départements abritant les grandes villes, ceux situés sur le littoral ou aux frontières, présentent les densités les plus élevées : les Hautes-Alpes en recensent 432,4 pour 100 000 habitants, le Rhône, 414 et Paris dispose de 697,4 médecins. « Les régions Centre-Val-de-Loire et Normandie apparaissent systématiquement parmi les moins bien dotées, avec des densités les plus faibles. L'île de France est l'une des régions les mieux dotées chez les spécialistes médicaux et chirurgicaux, mais compte parmi les plus faibles densités chez les généralistes. La Provence Alpes Côte d'Azur quant à elle est systématiquement parmi les régions les mieux dotées, quel que soit le groupe de spécialité. » (4)

Le fossé territorial continue de se creuser entre les zones dotées d'hôpitaux universitaires qui attirent de jeunes médecins et voient leurs effectifs augmenter, et les départements ruraux, qui peinent à renouveler leur population médicale. Selon les dernières données de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé, 45 % des médecins généralistes ont aujourd'hui plus de 55 ans. Cette proportion dépasse 60 % dans huit départements, comme la Lozère et le Lot, où le vieillissement atteint respectivement 72 % et 68 %. À l'inverse, la Guyane présente une moyenne beaucoup plus jeune, avec seulement 31 % de généralistes de plus de 55 ans. La situation est comparable chez les spécialistes : 41 % d'entre eux ont au moins 55 ans au niveau national, et dans 36 départements, plus de la moitié sont proches de la retraite.

Vers la fin du secteur 1 ?

Les pouvoirs publics s'inquiètent de plus en plus du phénomène du déconventionnement des médecins, autrement dit de leur sortie de la convention avec l'Assurance maladie. Selon le rapport annuel Charges et produits de l'Assurance maladie, publié en juin 2024, le montant total des dépassements d'honoraires a atteint 4,5 milliards d'euros, contre 3,5 milliards cinq ans plus tôt et

3,2 milliards en 2014. Parallèlement, la proportion de médecins spécialistes exerçant en secteur 2 n'a cessé de croître : 56 % en 2024, contre 37 % en 2000.

Si les médecins généralistes demeurent en grande majorité (95 %) en Secteur 1, la situation est tout autre chez les spécialistes. 87 % des chirurgiens, 89 % des gynécologues-obstétriciens, 85 % des anesthésistes et près de 74 % de l'ensemble des nouveaux spécialistes s'installent désormais en Secteur 2.

Cette tendance alimente la crainte d'une disparition progressive du Secteur 1 dans plusieurs disciplines. Un mouvement qui s'explique bien sûr par la recherche d'une meilleure rémunération, mais sans doute également par un désenchantement croissant vis-à-vis d'un cadre jugé trop rigide. De nombreux praticiens dénoncent, en effet, la lourdeur administrative, la faible reconnaissance de leur travail et la dégradation de leurs conditions d'exercice.

Les conséquences de cette évolution sont lourdes. Les dépassements d'honoraires, cumulés à la raréfaction des praticiens conventionnés, accentuent les inégalités d'accès aux soins. Selon un sondage de l'UFC-Que Choisir de novembre 2023, 45 % des personnes les plus modestes déclarent avoir du mal à obtenir un rendez-vous médical, contre 4 % des ménages aisés. De plus, 38 % des patients en mauvaise santé reconnaissent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.



Valerii Shitykalo/Stock

(2) Le Monde, 30 juillet 2025.

(3) Médecins : le bulletin de l'Ordre national des médecins, numéro 98, juillet-août 2025.

(4) www.conseil-national.medecin.fr

Face à ces obstacles, de nombreux patients se tournent vers les services d'urgence, trop souvent pour des pathologies bénignes. Près de 30 % de l'activité des urgences relève désormais de la médecine de proximité, entraînant une surcharge chronique des hôpitaux. En vingt-cinq ans, le nombre de passages aux urgences a doublé, accentuant la fatigue et le mal-être des soignants.

Du côté des patients, les associations dénoncent une dérive préoccupante. Pour Gérard Raymond, président de France Assos Santé, « notre système de santé marche sur la tête ». Selon lui, « les dépassements d'honoraires sont devenus insupportables, ils accentuent les inégalités et le renoncement aux soins ». Les médecins, eux, se défendent. Dans *Le Monde* du 8 novembre 2025, le Dr Philippe Cuq, président de l'Union des chirurgiens de France, estime que ces dépassements sont « vitaux pour la survie des entreprises libérales ».

Des remèdes autoritaires

Face à cette fracture grandissante, les politiques publiques tentent de réagir par un cocktail mêlant potions amères et pilules douces. Parmi les premières, certaines visent le dépassement d'honoraires. Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2026 (PLFSS 2026) contient un article, adopté en commission des Affaires sociales, qui introduit la possibilité pour l'État de rehausser, par décret, la cotisation des médecins libéraux sur les revenus issus des dépassements d'honoraires et de l'activité non conventionnée.

En parallèle, une mission parlementaire confiée aux députés Yannick Monnet et Jean-François Rousset a recommandé un plafonnement des dépassements, ainsi que des contreparties pour les médecins souhaitant s'installer en secteur 2. Ces derniers seraient tenus, pendant cinq ans, de réaliser au moins la moitié de leur activité au tarif conventionné. « L'idée n'est pas d'opposer les praticiens aux patients, mais de rétablir un équilibre », ont précisé les députés.

Toujours du côté des mesures contraignantes, il faut citer la proposition de loi de Guillaume Garot, votée en mai dernier par les députés en première lecture, et qui instaure une régulation de l'installation des médecins vers les zones les moins dotées. Le texte qui n'est pas, pour l'heure, encore passé chez les sénateurs, a suscité la colère de la Conférence des doyens de médecine. Pourtant rappelle le député, « il n'est pas question de contraindre les médecins à aller s'installer ici ou là. Nous disons simplement qu'il ne faut plus autoriser l'installation dans des zones où il y a déjà suffisamment de médecins. La base, c'est partir des besoins de santé : si un territoire est correctement pourvu en présence médicale, alors pendant un temps donné, il ne sera plus pos-



sible de s'y installer. La liberté d'installation est préservée, elle est simplement encadrée, en fonction des besoins d'intérêt général » (5).

Peu avant son départ, François Bayrou avait présenté son « Pacte de lutte contre les déserts médicaux » dont la Mission de solidarité territoriale était la mesure phare. Celle-ci consistait à envoyer des médecins (libéraux et salariés des centres de santé, mais aussi les hospitaliers, les remplaçants, les retraités...), jusqu'à deux jours par mois, dans 151 intercommunalités « zones rouges » et sous-dotées en médecins. D'abord imaginée comme obligatoire, la mesure a débuté en septembre sur la base d'un volontariat indemnisé 200 euros par jour pour couvrir les coûts (déplacement, frais kilométriques), hébergement, somme qui s'ajoute aux honoraires perçus lors des consultations. Un début timide, constatent les professionnels qui mettent en

(5) LCP

avant les difficultés techniques et logistiques (locaux, matériel, équipement, carte professionnelle qui est rattachée à un territoire...). Mais l'initiative est bonne ; gageons qu'elle se concrétisera.

Des potions qui n'ont rien de magique

Sur le rayonnage des remèdes doux, le développement des maisons de santé pluriprofessionnelles, la télémedicine, les suppressions successives du numerus clausus puis du numerus apertus ainsi que, bientôt, la création de 5 000 maisons « France Santé ».

Mais selon certains élus locaux, le problème ne réside plus seulement dans la rareté du nombre de médecins, mais aussi dans la difficulté à attirer et à maintenir de jeunes praticiens dans les zones rurales. Au sud de Limoges, à Vigen, le départ à la retraite de deux médecins a conduit la municipalité à racheter le cabinet médical pour séduire de nouveaux praticiens. « Les jeunes médecins ne

veulent plus investir dans l'immobilier, constatait l'un des deux médecins. Cela reste un frein à l'installation. Ils n'ont pas le même esprit que nous, plus matérialistes : ce qui leur importe, c'est d'exercer. Ce rachat par la municipalité facilite donc leur installation. » (6) Une incitation parfois insuffisante, déplore Jean-Michel Desséré, maire de Lembeye, dans les Pyrénées-Atlantiques : « La maison médicale fonctionne depuis quinze ans, mais deux médecins sont partis récemment. L'outil immobilier ne suffit pas. Le métier a changé, et les jeunes médecins aspirent à un équilibre de vie différent. » (7)

Cet outil n'en demeure pas moins une réponse aux évolutions de la société, et le gouvernement poursuit dans cette voie. Sébastien Lecornu a ainsi annoncé, le 13 septembre 2025, la création d'un réseau de 5 000 maisons « France Santé » d'ici à 2027, afin de garantir un accès aux soins pour chaque Français à moins de 30 minutes de chez lui. Le modèle s'inspire de celui des Maisons France Services, guichets de services publics de proximité, et se veut un lieu repère, un « guichet » d'accès aux soins. Le dispositif s'appuiera en partie sur des structures déjà existantes (maisons ou centres de santé), plutôt que d'être créé *ex nihilo*.

L'État met lui aussi la main à la poche, notamment à travers le Contrat d'engagement de service public (CESP) et le Contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM). Le premier offre une allocation mensuelle de 1 200 euros aux étudiants en médecine, en odontologie ou aux praticiens titulaires d'un diplôme étranger, en échange d'un engagement à exercer, après leurs études, dans une zone à faible offre médicale pendant une durée équivalente. Le CAIM, quant à lui, est une aide financière unique, versée aux médecins qui s'installent dans une zone identifiée comme « sous-dense » par l'Agence régionale de santé : 50 % lors de l'installation et 50 % un an plus tard. Elle vise à les aider à faire face aux frais d'investissement liés au début de leur activité (locaux, équipements, charges diverses).

Les collectivités en quête de solutions

Ce principe est également décliné par les départements, à l'image de l'Allier, qui accompagne les professionnels de santé dans leur installation à travers son dispositif Wanted : 20 000 euros pour les chirurgiens-dentistes s'installant dans une zone non aidée par la CPAM, et 10 000 euros pour les médecins en primo-installation dans ces mêmes zones. Le département fut d'ailleurs le premier, dès 2006, à instaurer une aide incitative sous forme de bourse

(6) France 3 Nouvelle Aquitaine

(7) ICI Béarn Bigorre

d'études et de projet professionnel pour favoriser l'installation de médecins généralistes. Depuis février 2024, le dispositif est ouvert à toutes les spécialités médicales. Le montant de la bourse s'élève à 800 euros par mois durant les quatre années du troisième cycle, en contrepartie d'un engagement à s'installer dans le département de l'Allier.

Partout en France, les collectivités imaginent des solutions pour faire face à la pénurie de médecins. Certaines n'hésitent plus à salarier directement les praticiens qui manquent cruellement sur leur territoire. Le département de la Saône-et-Loire a ouvert la voie dès 2018 avec la création du tout premier Centre de Santé Territorial, à Mâcon. Depuis, le succès est au rendez-vous : le nombre de consultations est passé de 9 000 en 2019 à plus de 19 500 en 2023. Aujourd'hui, le département emploie 74 médecins généralistes et spécialistes, au service d'une patientèle d'environ 38 000 habitants.

L'initiative a fait des émules, comme dans le Pas-de-Calais. « L'idée est d'accompagner les médecins libéraux pour qu'ils ne soient pas seuls lorsqu'ils s'installent dans ces communes dépourvues de praticiens, explique Giovanni Dumoulin, chef du service de santé publique du département. Nous voulons recréer une dynamique, inciter les jeunes médecins à venir s'installer, à redécouvrir ces territoires. » (8) Plus récemment, le département de l'Isère a suivi le mou-

vement en recrutant deux nouveaux médecins généralistes pour son Centre médico-social de Beaurepaire.

Mais la réponse à la crise médicale ne passe pas uniquement par le salariat. De nombreux territoires misent sur la coopération intercommunale à travers les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ces structures, portées par les professionnels de santé eux-mêmes, médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes, favorisent la coordination entre praticiens libéraux, hospitaliers et acteurs médico-sociaux. Véritables réseaux de proximité, elles offrent une approche collective des besoins de santé d'un bassin de population.

Aujourd'hui, près de 800 CPTS maillent le territoire français, des zones rurales aux quartiers urbains comme le 9^e arrondissement de Paris ou la Croix-Rousse, à Lyon. Ce dispositif, prometteur sur le papier, reste pourtant à parfaire, selon les sénateurs auteurs d'un récent rapport d'évaluation. Ils soulignent notamment le manque de mesure de leur efficacité et une gestion financière perfectible : en 2022, 348 CPTS signataires de l'Accord conventionnel interprofessionnel ont bénéficié de 105,8 millions d'euros, puis 121 millions d'euros en 2023 pour 508 structures, des fonds jugés encore trop peu contrôlés par les CPAM et les ARS.

Entre injonctions politiques, besoins des usagers et colère des blouses blanches, la médecine française semble avoir pris rendez-vous avec sa propre crise de nerfs. Taxer, contraindre, réguler : autant de pansements sur une plaie béante. Sans une refondation du contrat de confiance entre l'État et les soignants, le vrai diagnostic risque d'être celui d'un système en arrêt cardiaque. Pendant ce temps, les patients comptent les semaines avant un rendez-vous et les ministres, les milliards de déficit. À force de bricoler le thermomètre, la France risque de ne jamais soigner sa fièvre. ■

(8) France Bleu



LE CAHIER DES RÉSEAUX



Quel Journal des acteurs sociaux en 2026 ?

Le JAS a réuni ses partenaires du Cahier des réseaux le 30 octobre 2025 pour présenter les objectifs pressentis pour l'année 2026 et en débattre.

I - L'évolution du journal : une revue pour son temps

Depuis plusieurs années, le Journal des acteurs sociaux s'est imposé comme une voix singulière dans le paysage de la presse sociale et citoyenne. Son ambition initiale – donner la parole à ceux qui agissent, inventent, expérimentent et tiennent à faire vivre la citoyenneté, la fraternité et la sobriété au quotidien – demeure plus actuelle que jamais. Mais le contexte technologique, économique et social a profondément évolué, et la presse en a particulièrement souffert. Comme d'autres revues de référence, Le JAS a donc dû s'adapter.

Tout d'abord, le JAS a dû modifier son rythme de publication pour retrouver un équilibre économique en s'efforçant de renforcer la qualité de sa ligne éditoriale pour ne pas décevoir ses lecteurs. Et, en 2026, il s'efforcera de produire des dossiers de fond mieux documentés, plus analytiques. Tandis que pour maintenir des liens de proximité avec ses abonnés et d'autres lecteurs, sa publication s'accompagnera de la mise en œuvre d'une plateforme d'actualité permanente.

1-1. Une ambition éditoriale renouvelée

La nouvelle formule du Journal des acteurs sociaux continuera de reposer sur un principe simple : proposer des sujets que d'autres ne traitent pas, ou les aborder différemment avec le ton propre au JAS : exigeant, lucide mais constructif, tourné vers les solutions plutôt que vers la résignation. Le sommaire du journal sera repensé. Aux rubriques « Dossier » et « Enquête » viendra s'ajouter une rubrique centrale intitulée « L'actualité des territoires ». Elle mettra en lumière des parcours de femmes et d'hommes engagés, souvent méconnus, mais exemplaires par leur constance, leur humanité ou leur créativité. Elle valorisera les projets concrets, les expériences locales réussies, les actions innovantes me-

nées par des collectivités, des associations ou des entreprises sociales.

1-2. Une plateforme numérique au service de la revue

Pour accompagner cette évolution, une plateforme numérique sera développée avec un double objectif :
• prolonger la revue par des contenus complémentaires (brèves d'actualité, vidéos, entretiens, comptes rendus d'initiatives) ;
• offrir un espace interactif permettant aux partenaires, rédacteurs et lecteurs de rester connectés entre deux parutions.

Cette plateforme constituera un véritable réseau des acteurs sociaux, vivant, ouvert, et fédérateur.

II. Les propositions des partenaires

Patricia Sitruk, vice-présidente de l'Uniopss, confirme l'intérêt de son réseau associatif pour la démarche proposée, soulignant l'utilité d'un média structuré par des valeurs et une déontologie fortes. Elle rappelle les collaborations de long terme avec l'Uniopss, et souligne l'intérêt des initiatives de tous les réseaux partenaires autour des initiatives prises en faveur de la citoyenneté.

Cédric Szabo, directeur général de l'AMRF, sensibilise les participants aux vulnérabilités croissantes des collectivités territoriales, aggravées par l'incertitude politique. Il évoque aussi une nouvelle préoccupation : la réduction des moyens alloués à La Poste sur les 7 000 agences communales. En conséquence, il souligne la nécessité de soutenir l'écosystème municipal dans un cycle électoral crucial, avec le Journal des Acteurs Sociaux.

Jean-Marie Poujol, président de l'association CDSEA et administrateur de Nexem, indique son intérêt pour la



proposition de mieux adosser la revue à une dynamique positive d'initiatives territoriales, articulées autour de rubriques régulières. Il souligne l'urgence de valoriser un secteur social et médico-social sous tension, tout en appelant à renforcer le dialogue avec les organisations concernées par les enjeux d'emploi et de formation.

David Passeron estime que Le Reness pourrait contribuer à amplifier la diffusion du JAS grâce à son réseau. Il a insisté sur la nécessité pour, y parvenir, de clarifier son identité et ses cibles dans un marché fragilisé.

Dominique de Ternay, directeur de la communication de l'ADMR, rappelle l'attachement de l'ADMR aux valeurs défendues par Le Jas, mais aussi la nécessité d'un modèle économique plus solide, soutenu par une newsletter performante

Patrick Norynberg, vice-président du Mouvement des régions, relève que l'option trimestrielle du JAS s'avère efficace mais qu'il faut renforcer l'information sur son contenu dans tous les réseaux et notamment ceux du CNFPT avec lequel il est aussi engagé.

Sarah Garrido, pour la Ligue de l'enseignement, soutient la démarche d'une plateforme numérique complémentaire à la revue, visant à dynamiser le réseau d'acteurs et à renforcer l'impact des actualités dans le secteur de l'action sociale. Ce nouveau format, conçu pour être complémentaire, pourrait permettre de valoriser des actualités et des activités de manière plus

directe et instantanée. La Ligue de l'enseignement souhaite également être force de proposition pour de futurs contenus, tant dans la revue que sur la plateforme.

Jacky Richard, pour le Pacte civique, manifeste son soutien à la ligne éditoriale du JAS et propose de renforcer les passerelles avec le Pacte du Pouvoir de Vivre, un collectif réunissant une soixantaine d'organisations.

Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa, confirme son profond attachement au journal et relève que, dans le contexte actuel, son impact pourrait être considérablement développé, en raison de la qualité de sa ligne éditoriale. Mais il relève à son tour combien le contexte est difficile avec la concurrence des réseaux sociaux et l'ambiance désabusée dans un grand nombre d'espaces territoriaux.

Alain Ananos, pour l'Outil en Main, Jean-Marie Muller, pour la Fnadepape, Jean-Paul Raymond, pour l'Andass, Julien Goupil, pour Empreintes citoyennes ont pas pu participer à la réunion, mais ont confirmé le soutien de leurs organisations respectives au développement proposé pour Le JAS.

La réunion s'est conclue sur une perspective commune : renforcer l'impact d'un média doté d'une identité éditoriale forte et d'une structuration partenariale originale et durable au service de la défense de notre modèle de solidarité. ■

80 ans de lutte contre la solitude

1945-2025. L'ADMR était réunie ces 20 et 21 novembre au MEETT de Toulouse pour célébrer les 80 ans de son mouvement. L'occasion pour sa Présidente, Marie-Josée Daguin, d'interpeller les 2500 participants sur les enjeux clés auxquels l'ADMR est aujourd'hui confrontés.

Extraits choisis de son discours d'ouverture.

Le thème de notre Forum, « Engagés depuis 80 ans pour construire l'avenir », dit tout. Il dit notre histoire, notre constance et notre détermination. Il dit notre capacité à anticiper, à imaginer, à inventer. L'engagement, c'est ce qui nous unit, c'est ce qui nous anime. Et construire l'avenir, c'est ce qui nous mobilise. C'est ce qui nous rassemble ici, aujourd'hui ».

« Le bénévolat est le socle de notre modèle associatif. Il est l'âme de notre mouvement. Depuis 80 ans, des milliers de femmes et d'hommes s'engagent, jour après jour, pour agir, gérer et animer nos associations, accompagner, soutenir, écouter.

Le bénévolat ADMR est actif, profondément enraciné dans les territoires, et c'est dans la complémentarité si singulière du binôme bénévole-salarié que s'exprime la richesse de l'ADMR. Ensemble, bénévoles et salariés incarnent une alliance unique qui associe étroitement engagement, engagement citoyen, professionnalisme, humanité.

Mais notre société évolue, et le bénévolat ADMR évolue et doit continuer à évoluer. La réforme des services autonomie à domicile, en appelant à une professionnalisation accrue du secteur, a suscité des interrogations légitimes. Pour y répondre, nous avons travaillé avec l'ensemble du réseau afin de construire ensemble et confirmer l'action irremplaçable du bénévolat dans le lien social ; moins dans l'opérationnel mais toujours acteur essentiel auprès des clients, des aidants et des salariés ».

Certes, le bénévole n'est peut-être plus l'acteur central des évaluations auprès des clients. Mais il peut les accompagner, les enrichir, les prolonger. Et surtout, il peut s'investir davantage dans la dynamisation des territoires, dans la lutte contre l'isolement, autant de missions essentielles porteuses de sens. Qui mieux que le bénévole ADMR peut s'attaquer à ce fléau moderne qu'est la solitude ?

Je peux vous l'affirmer : nous avons des raisons d'être optimistes. Le bénévolat ADMR est vivant. Il se renouvelle, il s'adapte, il se réinvente ».

« Nous célébrons aujourd'hui les 80 ans de l'ADMR. Et si cet anniversaire est l'occasion de regarder avec fierté le chemin parcouru, il est aussi une invitation à nous tourner vers l'avenir.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu notre plan stratégique, le CAP 2026-2030. Il est la preuve que l'ADMR ne se contente pas d'accompagner son époque. Il incarne notre volonté de comprendre les mutations de notre société, d'anticiper les besoins de demain, et de nous donner collectivement les moyens d'y répondre.

Ce CAP est ambitieux. Mais comment pourrait-il en être autrement alors qu'il doit mobiliser toutes les énergies, à tous les niveaux de notre organisation, au service de nos valeurs et de notre projet politique ?

Alors, ensemble, avec enthousiasme et audace, écrivons la suite de cette belle histoire de l'ADMR. Portés par nos valeurs, et Engagés depuis 80 ans pour construire l'avenir ». ■

Handicap L'urgence d'une politique territoriale lisible, ambitieuse et équitable

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre, l'Uniopss a appelé à prendre en compte plusieurs priorités.

Accessibilité, scolarisation, inclusion, accompagnement : le quotidien des personnes en situation de handicap dépend pour partie des politiques communales. À l'heure où, en mars prochain, près de 36 000 municipalités seront renouvelées, il est essentiel que les élus locaux prennent pleinement la mesure de cette responsabilité. Écoles réellement accessibles, voirie adaptée, transports et mobilités inclusives, accès au numérique, à la culture et au sport : les municipalités ont la main sur ces leviers d'amélioration de la vie quotidienne. L'enjeu est clair : penser l'inclusion de toutes et tous dès la conception, et non a posteriori. La Conférence nationale du handicap 2026 devra aussi s'intéresser à ces réalités de proximité, essentielles à la vie des personnes concernées et de leurs proches.

Pour une vraie 5^e branche

Le Premier ministre a annoncé son intention de transférer l'ensemble du secteur médico-social aux départements. Lors de la généralisation du service public départemental de l'autonomie (SPDA) au printemps dernier, l'Uniopss alertait déjà sur le risque de creusement des inégalités territoriales. Comme exprimé dans deux précédents courriers adressés au Chef du gouvernement, les restes à charge, les tarifs d'hébergement, les prestations, les moyens humains ou encore les taux d'encadrement varient déjà fortement selon les choix des conseils départementaux et leurs capacités financières. En tout état de cause, étendre les compétences des départements ne doit

pas aboutir, demain, à une compensation et à un accompagnement variables selon le code postal de la commune de résidence. Par ailleurs, en cas de transfert, l'existence même d'une 5^e branche de la Sécurité sociale, installée il y a peu, serait remise en cause, alors que, au contraire, l'Uniopss plaide pour une « vraie 5^e branche », à l'instar de celles existantes.

Conférence nationale du handicap 2026

Le gouvernement prévoit la prochaine Conférence nationale du handicap (CNH) en 2026, à quelques mois des élections municipales. L'Uniopss participera naturellement aux travaux préparatoires, en rappelant les manques, de ce point de vue, de la précédente. De plus, à ce moment du quinquennat, la CNH, pour qu'il y ait un intérêt à la tenir en 2026, devra alors se donner les moyens que soient engagées des actions pérennes pour l'après 2027. Elle sera aussi l'occasion de dresser un bilan des actions engagées suite à la CNH 2023, avec, notamment, la mise en œuvre du remboursement intégral des fauteuils roulants par la Sécurité sociale, intervenue seulement fin 2025. Dans un contexte politique et budgétaire incertain, la journée du 3 décembre dernier nous ramène donc à l'essentiel : l'autonomie, l'accès à la cité, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ne sont pas des options. Elles définissent le modèle de société que nous voulons construire pour tous et pour chacun. ■

Extrait du communiqué de presse du 2 décembre 2025

Transfert de compétences des ARS aux départements **Une réforme inquiétante**

À la suite des déclarations du Premier ministre concernant le transfert des compétences de solidarité des ARS vers les départements, AXESS dénonce avec fermeté ce projet de réforme, tout sauf réfléchi et très inquiétant. Elle appelle de ses vœux une politique de long terme avec une appréhension holistique de la santé et des solidarités intégrant la consultation de l'ensemble des parties prenantes.

À l'occasion des Assises des départements de France mi-novembre, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé vouloir transférer la compétence « santé » aux préfets de région et « réformer en profondeur les agences régionales de santé » en confiant aux départements un certain nombre de compétences sociales et médico-sociales aujourd'hui assurées par les ARS. Les départements deviendraient ainsi la « collectivité des solidarités ».

AXESS ne souhaite pas opposer les conseils départementaux aux ARS, ni privilégier l'un par rapport à l'autre mais dénonce le manque de réflexion globale et d'appréhension systémique de la gouvernance et du financement du secteur de la santé et des solidarités.

Cette gouvernance est aujourd'hui déréglée et génératrice d'iniquités territoriales de plus en plus criantes. Si l'on prend l'exemple de l'accord du 4 juin 2024 relatif au Ségur pour tous, force est de constater qu'une grande part des départements ne s'acquittent pas de leur obligation. Et ce, malgré l'accord État-départements conclu le 29 avril dernier dans lequel l'État s'engage à compenser à hauteur de 50% les sommes dues par les départements.

Là où le Premier ministre entend défendre

plus d'égalité, le risque est au contraire de se retrouver face à un éclatement de la gouvernance et du financement avec autant de politiques locales que de départements.

Par ailleurs, Sébastien Lecornu souhaite affecter aux conseils départementaux une part de la CSG aujourd'hui destinée à la branche autonomie de la Sécurité sociale. Cette mesure serait loin de suffire à régler le problème systémique du financement des solidarités.

Au-delà des effets d'annonce et des stratégies politiciennes, AXESS s'interroge également sur ce qu'il en serait concrètement de la mise en œuvre de ce dispositif et de son suivi, a fortiori dans le contexte politique incertain que nous traversons.

« À l'heure où le Premier ministre entend présenter en décembre son projet de réforme de l'État pour « clarifier les compétences de chaque acteur public » (sic), AXESS appelle de ses vœux une politique de long terme avec une appréhension holistique de la santé et des solidarités intégrant la consultation de l'ensemble des parties prenantes avant tout projet de loi relatif à des transferts de compétences qui pourrait s'avérer délétères pour le secteur et l'accompagnement des plus vulnérables », insiste Marie-Sophie Desaulle, présidente d'AXESS. ■

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem.

Extrait du communiqué de presse du 27 novembre 2025

Appel à ériger le vieillissement en priorité nationale

Les Vieux méritent mieux ! ». Ce cri a été lancé par 39 400 personnes rassemblées jeudi 16 octobre, dans les établissements et services à domicile pour personnes âgées, partout en France. Cette mobilisation nationale, organisée par 20 fédérations et organisations du Grand Âge, appelle l'État à respecter ses engagements par une loi de programmation pluriannuelle et un financement garanti de 1,6 % du PIB.

Rassemblements dans les établissements et services, défilés dans les rues, photos sur les réseaux sociaux, conférences de presse à Paris et en régions. Pour sa 4^e édition, la mobilisation nationale « Les Vieux méritent mieux ! » a rassemblé encore massivement personnes âgées, professionnels, familles, aidants et élus pour lancer le même appel : Il n'y a plus de temps à perdre. Le grand âge doit devenir une priorité nationale.

Notre pays vieillit. En 2050, 5 millions de personnes auront plus de 85 ans – contre 2 millions actuellement. Pour autant, les gouvernements repoussent sans cesse la réforme structurelle nécessaire. Depuis 2007, tous ont promis une loi ambitieuse sur le Grand âge. En vain. Cette inaction a un coût : humain d'abord, économique ensuite. Le gain d'un an d'espérance de vie sans incapacité permettrait à lui seul à l'Assurance maladie d'économiser environ 1,5 milliard d'euros par an selon la Cour des comptes. Notre secteur en subit déjà les conséquences. Qu'il s'agisse d'Ehpad, de services à domicile ou d'habitats intermédiaires, leur santé financière et RH est critique. Plus de 65 % des ESMS estiment qu'ils termi-



neront l'année 2025 en déficit, avec un déficit moyen de 209 000 euros.

L'appel des fédérations et organisations

Sans mesures fortes, nous assisterons au paradoxe dramatique d'une réduction de l'offre d'accompagnement à destination des personnes âgées, au moment où elle devrait s'amplifier. Le Collectif appelle donc l'État à respecter ses engagements législatifs et républicains et à :

- construire une réforme ambitieuse avec une loi de programmation pluriannuelle d'ici fin 2026,
- porter l'effort national pour l'accompagnement du grand âge à 1,6 % du PIB – soit 11,5 milliards d'euros supplémentaires par an – afin d'aligner la France sur la moyenne européenne.

Cette réforme doit s'articuler autour de cinq piliers :

- garantir la liberté de choisir son

lieu de vie et son accompagnement en fonction de ses besoins,

- avoir des professionnels en nombre suffisant, formés et reconnus. À ce titre, 100 000 recrutements supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030,
- garantir l'accessibilité financière des Ehpad, services à domicile et habitats intermédiaires, afin d'éviter tout renoncement,
- renforcer les dispositifs de prévention de la perte d'autonomie et le repérage des fragilités,
- adapter les territoires et les infrastructures – transports, logements – au vieillissement.

L'accompagnement du vieillissement de notre pays n'est ni un marqueur partisan ni une querelle d'experts : c'est un choix de société. ■

Extrait du communiqué de presse du 16 octobre 2025

« Ça ne tient plus ! »

Pourquoi les régies de quartier et de territoire sont indispensables

Depuis plus de 40 ans, les régies de quartier et de territoire démontrent qu'il est possible de concilier emploi local, amélioration du cadre de vie, transition écologique, lien social et citoyenneté active. Elles regroupent 130 associations labellisées, présentes dans 300 quartiers populaires et territoires ruraux, en France hexagonale comme en outre-mer.

Elles emploient 13 000 salariés, dont les deux tiers sont en parcours d'insertion. Chaque année, elles génèrent plus de 250 millions d'euros d'activité économique, notamment à travers 800 marchés publics, dont une grande majorité avec des clauses sociales. Leur rôle est concret et visible : entretien des espaces verts, gestion des déchets, médiation, recycleries, jardins partagés, conciergeries solidaires, vélo-écoles... autant de services qui améliorent la vie quotidienne et créent de l'emploi pour les habitants.

Ce qui rend les régies uniques, c'est leur capacité à fédérer tous les acteurs d'un territoire dans la construction d'un projet collectif et commun, et à impliquer directement les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie. Cette double spécificité leur permet d'insuffler, partout où elles sont présentes, une véritable dynamique territoriale, en matière d'emploi, de cohésion sociale, de transition écologique et solidaire et d'accès à la citoyenneté active.

Un modèle solide fragilisé par la baisse des financements...

Comme de nombreuses autres associations, les régies sont confrontées aujourd'hui à un recul des financements publics et privés. Cette fragilisation intervient alors même que ces besoins augmentent :

- La pauvreté est en hausse dans les quartiers populaires et les territoires ruraux : elle touche aujourd'hui près de 10 millions de personnes.

- La tendance à l'éloignement des services publics et des équipements de proximité se confirme : l'accès aux soins, aux droits, à la culture est ainsi rendu plus difficile

- Le mal-logement augmente et le nombre de copropriétés dégradées s'accroît : 4,2 millions de personnes en France vivent aujourd'hui dans des conditions de grande précarité

- La cohésion sociale est affaiblie par les discriminations persistantes et plus généralement par un contexte social sous grandes tensions.

Lorsque les financements diminuent, les régies perdent leur capacité à accompagner les habitants, à créer des emplois locaux et à maintenir des services essentiels de proximité

Lorsque les financements diminuent, les régies perdent leur capacité à accompagner les habitants, à créer des emplois locaux et à maintenir des services essentiels de proximité... et dont le bon fonctionnement nécessite un soutien pérenne. En soutenant les régies, on investit dans un modèle qui fonctionne, parce qu'il part du terrain et des besoins spécifiques identifiés, pour proposer des actions concrètes d'améliorations : des parcours d'insertion réussis vers l'emploi durable, des quartiers plus propres, plus sûrs et plus solidaires, une transition écologique concrète et accessible à toutes et tous, une démocratie locale vivante où les habitants sont pleinement acteurs. Pérenniser le modèle des régies, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement pour l'avenir de nos territoires et de leurs habitants. ■

Extrait du communiqué de presse du 10 octobre 2025.

Le JAS au cœur de l'Outil en main

Le Journal des acteurs sociaux a été associé en décembre de cette année, à l'assemblée générale de l'association L'Outil en main qui s'est déroulée à La Rochelle en présence de 350 délégués. Cela lui a permis de redécouvrir toute la noble mission de l'association: initier les jeunes aux métiers manuels, raviver le goût du geste et du travail bien fait et cultiver un lien vivant entre générations.

Depuis ses origines en 1987, à Troyes, à l'initiative d'un groupe d'amis passionnés de patrimoine d'artisanat, et de lien social, l'Outil en main a bâti un modèle simple et puissant d'éducation populaire.

Il s'agit de permettre à des enfants de 9 à 14 ans de découvrir, chaque semaine, des métiers du bâtiment, ou de l'artisanat : menuiserie, taille de pierre, ferronnerie, maçonnerie, couture, boulangerie, mosaïque... dans de vrais ateliers, avec de vrais outils, encadrés par des bénévoles artisans ou ouvriers qualifiés, souvent à la retraite.

Le principe tient de la transmission incarnée : toucher la matière, manier un ciseau, mesurer, assembler, pétrir, façonner... L'enfant expérimente, invente, crée et ressort de l'atelier avec un objet concret, fruit de son effort et de son attention. Mais plus encore, il acquiert de la dextérité, de la patience, le respect de la matière et de l'outil, le goût du travail bien fait, le sens de la responsabilité.

Beaucoup regagnent confiance, trouvent un espace d'épanouissement loin de la réussite scolaire seule, et découvrent des talents ou des envies qu'ils ignoraient.

Ce qui paraît, au début, un simple atelier de bricolage pour enfants se révèle être un véritable tremplin social et éducatif, un espace de rencontre intergénérationnelle, un lieu de va-



lorisation de métiers aujourd'hui trop souvent délaissés et un pont entre passé et avenir, tradition et modernité. ■

En 2025, L'Outil en main compte 280 associations locales dans 73 départements. Depuis trente ans, l'association a initié des milliers jeunes aux métiers manuels, y compris dans les territoires ultramarins, confortant son rôle sur l'ensemble du territoire national.

L'association accueille 8 000 jeunes par an et chaque semaine, 4500 participent à un atelier. Plus de 7 300 bénévoles s'engagent pour transmettre leurs savoir-faire, redonner sens à leur expérience professionnelle et maintenir un lien social utile. Le programme propose une centaine de métiers différents et donc des possibilités d'orientation très variées.

Municipales 2026 Enfin un statut de l' élu !

Les Maires Ruraux de France saluent l'adoption définitive de la proposition de loi portant création d'un statut de l' élu (1).

PAR ÉRIC KREZEL, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DU STATUT DE L'ÉLU



AMRF

L'Association des maires ruraux de France salue le vote conforme en 2^e lecture à l'Assemblée nationale – et du même coup l'adoption définitive – de la proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local. C'est un signal fort adressé aux citoyens qui envisagent de s'engager en 2026 lors des élections municipales pour les inciter à franchir le pas, mais aussi une réelle opportunité pour les têtes de liste qui y trouveront davantage d'arguments pour susciter l'engagement de davantage d'actifs dans leur équipe. L'AMRF se réjouit de la consolidation d'un certain nombre d'avancées lors des deux allers-retours entre les deux chambres. Ce texte initialement présenté en 2024 par Mme Françoise Gatel et qui avait été voté à l'unanimité du Sénat, l'a été également hier par l'Assemblée nationale, montrant

ainsi la volonté des parlementaires de soutenir le travail quotidien des élus locaux. Avec ses 35 propositions dès 2023, l'AMRF a participé à l'enrichissement du texte et salue le travail des sénateurs et des députés qui en ont repris certaines, notamment sur la conciliation du mandat avec une activité professionnelle. Comme le demandait l'AMRF, pour aider les DRH, le texte actuel introduit dans le Code du travail un article de renvoi vers des dispositions du CGCT sur les absences professionnelles des élus. Grande avancée, il précise l'assimilation de ces absences légales à du « temps de travail effectif pour la détermination du droit aux prestations sociales et des avantages sociaux tels que définis par voie réglementaire ».

Plusieurs dispositions sont à saluer dans la version actuelle :

- Une meilleure visibilité des droits des élus : introduction, dans le Code du travail, d'un article de renvoi s'agissant du temps d'absence des salariés élus à un mandat local ; création d'une section sur les « dispositions relatives au statut de l' élu local » dans le Code général des collectivités Territoriales ;
- Une articulation améliorée entre mandat et vie professionnelle : augmentation de la liste de réunions ouvrant droit à une autorisation d'absence ; assimilation des ab-

sences légales des salariés ayant un mandat municipal à du temps de travail effectif pour les avantages sociaux ; précision qu'un élu en arrêt maladie professionnel peut poursuivre son mandat tant que le médecin ne s'y oppose pas ; création d'un label « employeur partenaire de la démocratie locale » ;

- Des avancées au niveau matériel : augmentation dégressive des indemnités de fonction des maires et adjoints, ciblée sur les communes les plus rurales ; octroi d'un (seul) trimestre supplémentaire de retraite par mandat aux maires et adjoints (dans la limite de trois, alors que la version initiale en prévoyait huit) ;

- Une sécurité juridique renforcée : clarification de la notion de prise illégale d'intérêt ; sécurisation des conditions de conflit d'intérêts ; protection fonctionnelle ;

- L'amorce de la reconnaissance de la mission des maires exercées au nom de l'État : élaboration par le gouvernement d'un rapport, avant le 30 juin 2026, sur les coûts liés aux attributions exercées par les maires au nom de l'État. ■

Extrait du communiqué de presse du 23 octobre 2025

(1) La loi sur le statut des élus locaux a été approuvée par le Parlement le 10 décembre 2025.



Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- **promouvoir** une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- **diffuser** des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- **valoriser** tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décroisement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- **proposer** une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des acteurs sociaux

Revue trimestrielle, 4 numéros par an

Je règle par :

☐ Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des acteurs sociaux

☐ Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

50€
TTC



**Intégrance (n.f.) :
vertu qui allie
inclusion,
solidarité et
bienveillance.**

www.integrance.fr



Intégrance - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 51, rue Paul Meurice - CS 51111 75970 Paris Cedex 20. Communication à caractère publicitaire. Toutes marques déposées.

0 800 103 014 Service & appel gratuits


Intégrance
La mutuelle qui fait sens.